

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

2025 - 2029

Validé lors du Comité directeur du 24 mai 2025

SOMMAIRE

PPF - Partie stratégique	3
1) Bilan de l'olympiade précédente.....	3
a) Bilans des résultats	3
b) Bilan sur les sportifs	10
c) Bilan sur l'encadrement	15
d) Bilan des structures pôles France.....	16
e) Outre-mer	19
f) Bilan en matière de datas.....	19
2) Objectifs de résultats pour 2025-2029.....	19
a) Les compétitions de référence par catégorie.....	19
b) Les calendriers prévisionnels 2025 – 2029	21
c) Les objectifs de résultats pour 2025-2029	23
3) Moyens mobilisés, envisagés.....	24
a) Le programme d'excellence et le programme d'accession	24
b) Les deux structures pôles France	28
c) Les ressources humaines	28
d) Les aspects financiers.....	30
4) Indicateurs de suivi et d'évaluation.....	30
PPF - Partie opérationnelle.....	32
1) Critères de mise en liste des sportifs.....	32
2) La convention fédération/sportif de haut niveau.....	33
3) Les modalités du suivi socio-professionnel	34
4) La surveillance médicale réglementaire	36
5) Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'encadrement	37
6) Utilisation de la Data au bénéfice de la performance sportive	38
7) Cartographie des structures et dispositifs du PPF	38
ANNEXES	39

Évaluation des structures Pôles France – Synthèse 2022-2024

Annexe 1 - Dispositions financières

Cahier des charges du pôle France Loire

Cahier des charges du pôle France Clermont-Ferrand

La Fiche d'évaluation annuelle

Organigramme du haut niveau CO à pied

Convention SHN – FFCO 2025

PPF - Partie stratégique

Préambule :

La fédération française de course d'orientation (FFCO), affiliée à la fédération internationale d'orientation (IOF) a une seule discipline reconnue de haut niveau, la course d'orientation à pied.

Elle est pratiquée dans des formats de course aux caractéristiques différentes à la fois en type de terrain (urbain ou forêt), et en temps de pratique (pour les vainqueurs, entre 6 et 15 min en formats urbains et entre 35 et 1h30 en forêt. Ces formats de course peuvent être assimilés à des épreuves différentes. L'IOF n'a pas défini de « spécialités ».

1) Bilan de l'olympiade précédente

a) Bilans des résultats

➤ Objectifs et indicateurs pour l'olympiade précédente

Les objectifs sont définis et accessibles à tous dans les annexes par catégorie du règlement haut niveau publié sur le site fédéral.

- Catégorie Senior

Objectif général : Maintenir la France parmi les nations fortes de la discipline en s'élevant dans la hiérarchie mondiale alternativement dans les 2 formats de course (courts en urbain et longs en forêt)

L'indicateur utilisé est le rang de la France calculé selon le nombre de médailles obtenues et en l'absence de médaille, des points des tops 8.

Pour l'olympiade, les objectifs ont été fixés de manière réaliste à partir du niveau en urbain et en forêt de l'olympiade 2017-2020, où la France marquait un retard dans la préparation en urbain.

Objectifs fixés	2022 (urbain)	2023 (forêt)	2024 (urbain)	2025 (forêt)
Rang de la France au championnat du monde	8	6	7	5

- Catégorie Junior (U20) :

Objectif général : former des juniors capables d'obtenir des résultats sur la scène internationale en senior par la suite. Ainsi, une assiduité et une attitude de haut niveau s'inscrivant dans un projet de haut niveau sont attendues.

Pour démontrer leurs aptitudes, les sportifs en fin de catégorie Junior doivent démontrer un potentiel top 25 lors des championnats du monde juniors (JWOC), avec des performances de pointes attendues dans le top 10.

- Catégorie Jeune (U16, U18)

Objectifs généraux : former et permettre la construction de bases solides polyvalentes en forêt et en urbain. Acquérir des expériences internationales dans le but de progresser pour intégrer le groupe France junior et devenir performant au plus haut niveau en senior.

Les objectifs sont avant tout ciblés sur la stabilité des compétences qui permettent d'obtenir des performances significatives, en cherchant la régularité du niveau de performance, puis la capacité à produire des performance de pointe.

Nous n'avons pas défini clairement de résultats à atteindre en termes de places, car les résultats sont très irréguliers chez les jeunes, les acquisitions techniques n'étant pas encore stabilisées.

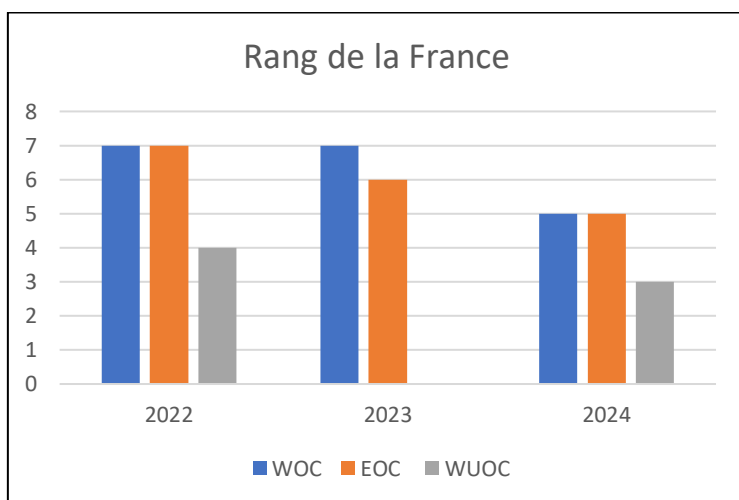
➤ Résultats obtenus

La période 2022-2024 correspond à la mise en place de la réforme de l'IOF avec l'alternance des championnats du monde et d'Europe en urbain et en forêt.

Il convient d'être prudent dans l'analyse du fait du déséquilibre des types de championnats avec deux championnats en urbain et un seul en forêt durant la période des 3 années passées et du fait du peu de recul que nous avons.

- Catégorie Senior
 - Rang mondial et européen de la France

	2022	2023	2024
WOC	Urbain	Forêt	Urbain
Rang mondial FRA (Objectif)	7 (8)	7 (6)	5 (7)
EOC	Forêt	Urbain	Forêt
Rang européen FRA	7	6	5
WUOC (U25)	Mixte		Mixte
Rang mondial	4		3



○ Rang mondial des nations

2022 DEN urbain			Or	Ar	Br	Total	2023 SUI forêt			Or	Ar	Br	Total	2024 GBR urbain			Or	Ar	Br	Total
Médailles	1	SWE	2	2	1	5	Médailles	1	SUI	3	4		7	Médailles	1	SWE	3	1	2	6
	2	GBR	1	2	1	4		2	SWE	2	1	2	5		2	SUI	2	2	2	6
	3	SUI	1	1		2		3	NOR	1		2	3		3	FIN		1	1	2
	4	NOR	1		1	2		4	FIN		1	1	2		4	NOR		1		1
	5	NED			1	1		5	AUS			1	1						11	
	6	BEL			1	1	Points Top 8	6	CZE				13	Points Top 8	5	FRA				
Points Top 8	7	FRA				8		7	FRA				6		6	GBR				9
	8	NZL				5		8	LAT				4		7	CZE				6
	9	DEN				4		9	GBR				3		8	POL				5
	9	AUS				4		9	DEN				3		8	NZL				5
	11	FIN				3		11	UKR				1		10	DEN				4
	12	CZE				2		12	POL				1		10	ITA				4
	13	POL				1		13							12	HUN				3
13	AUT				1								12	ESP				3		
													14	HUN				2		
													15	AUT				1		

○ Nations médaillées en 2022-2024

Année	2022	2023	2024	Nombre médailles	Rang	%		MOY /an
Pays hôte	DEN-Urb	SUI-Forêt	GBR-Urb					
Pays								
SWE	5	5	6	16	1	33%	65%	5
SUI	2	7	6	15	2	31%		5
NOR	2	3	1	6	3	13%	29%	2
FIN		2	2	4	4	8%		1
GBR	4			4	5	8%		1
AUS		1		1	6	2%	6%	0
BEL	1			1	7	2%		0
NED	1			1	8	2%		0
				48			100%	

Deux nations, la Suède, la Suisse dominant très largement la CO mondiale, en remportant 65 % des médailles. Puis il y a la Norvège toujours présente avec sur cette période de meilleurs résultats en forêt qu'en urbain. La Finlande remonte dans la hiérarchie. Le Royaume-Uni avait frappé fort lors du premier championnat du monde urbain particulièrement bien préparé. Depuis, le pays n'est plus dans la course au médailles. Viennent ensuite quelques nations (3) qui grâce à un sportif isolé parviennent à monter sur le podium.

Pour rappel, la France a été médaillée notamment en relais (de 3 coureurs) jusqu'en 2019. Un changement de génération s'est produit en 2017-2018. Puis s'en est suivie la période de Covid 19, durant 18 mois avec absence de

compétitions internationales et en France. La France a chuté dans le classement en 2021 en reprise du Covid à la 10^{ème} place. Depuis, la France est à nouveau en progrès avec une nouvelle génération de sportifs.

En analysant l'évolution du nombre de top 8 et les points top 8, nous pouvons estimer la valeur des nations qui arrivent juste derrière les nations médaillées et ainsi faire apparaître les nations concurrentes directes de la France.

- Rang mondial selon les tops 8 et l'indice POP (points top 8)

WOC 2022 Urbain								WOC 2024 Urbain							
Rang	Nations	Nbre top 8 %		Rang	Nations	Points top 8 %		Rang	Nations	Nbre top 8 %		Rang	Nations	Points top 8 %	
1	SWE	9	23%	1	SWE	48	27%	1	SWE	10	25%	1	SWE	55	31%
2	GBR	7	18%	2	GBR	36	20%	2	SUI	8	20%	2	SUI	48	27%
2	SUI	7	18%	3	SUI	32	18%	3	FIN	3	8%	3	NOR	13	7%
4	NOR	4	10%	4	NOR	24	13%	3	FRA	3	8%	4	FIN	11	6%
5	FRA	3	8%	5	FRA	8	4%	3	GBR	3	8%	4	FRA	11	6%
6	FIN	2	5%	6	NED	6	3%	6	NOR	2	5%	6	GBR	9	5%
7	NED	1	3%	6	BEL	6	3%	6	CZE	2	5%	7	CZE	6	3%
7	BEL	1	3%	8	NZL	5	3%	6	NZL	2	5%	8	POL	5	3%
7	NZL	1	3%	9	DEN	4	2%	9	POL	1	3%	8	NZL	5	3%
7	DEN	1	3%	9	AUS	4	2%	9	DEN	1	3%	10	DEN	4	2%
7	AUS	1	3%	11	FIN	3	2%	9	ITA	1	3%	10	ITA	4	2%
7	CZE	1	3%	12	CZE	2	1%	9	HUN	1	3%	12	HUN	3	2%
7	POL	1	3%	13	POL	1	1%	9	ESP	1	3%	12	ESP	3	2%
7	AUT	1	3%	13	AUT	1	1%	9	HUN	1	3%	14	HUN	2	1%
14		40		14		180		9	AUT	1	3%	15	AUT	1	1%
								15		40		15		180	

WOC 2023 Forêt							
Rang	Nations	Nbre top 8 %		Rang	Nations	Points top 8 %	
1	SUI	11	23%	1	SUI	65	30%
2	SWE	9	19%	2	SWE	53	24%
2	NOR	9	19%	3	NOR	38	18%
4	FIN	5	10%	4	FIN	24	11%
5	CZE	4	8%	5	CZE	13	6%
6	FRA	2	4%	6	AUS	6	3%
6	LAT	2	4%	6	FRA	6	3%
6	GBR	2	4%	8	LAT	4	2%
9	AUS	1	2%	9	GBR	3	1%
9	DEN	1	2%	9	DEN	3	1%
9	UKR	1	2%	11	UKR	1	0%
9	POL	1	2%	11	POL	1	0%
12		48		12		217	

On constate la suprématie en termes de médailles et de tops 8 des 3 nations que sont la Suède, la Suisse puis la Norvège.

On observe la progression de la France en urbain avec un nombre et points tops 8, classé 5^{ème} en 2022, elle est 4^{ème} à égalité avec la Finlande en 2024.

En forêt, nette suprématie toujours pour la Suisse (à domicile), la Suède et la Norvège. La France recule en 6^{ème} place derrière la Finlande 4^{ème} et la Tchéquie 5^{ème}.

On constate également que le nombre de nations ayant des places d'honneur dans le top 8 est plus important en urbain qu'en forêt. Cela s'explique par une accessibilité plus rapide à l'orientation urbaine qu'en forêt qui requiert des années d'expérience pour être performant au plus haut niveau.

Derrière la France, 5 autres nations en forêt et 10 en urbain parviennent à gagner quelques places d'honneur et parfois même une à quelques médailles sont possibles grâce à des individuels. Avec le format sprint, cela est devenu plus probable mais sans répétition du niveau de performance. Sur la période 2022-2024, cela a été le cas en urbain de la Belgique et des Pays-Bas et en forêt de l'Australie.

○ Tops 20 individuels français

L'analyse des tops 20 est intéressante au regard du positionnement potentiel en relais (de 3 coureurs par genre). La place mondiale en relais est considérée comme représentative de la force d'une nation à pouvoir préparer une équipe et ainsi être capable de maintenir un niveau de performance dans le temps.

Pour contribuer aux résultats de l'équipe de France dans l'objectif de remporter une médaille par équipe, les performances se situent dans le top 20.

WOC	Nbre de tops 20	Répartition par format	Répartition par genre	résultats relais
2022	5	2 Sp / 3 KO	2D / 3H	Rel Mixte 6
2023	1	1 MD	1 H	Rel H 5
2024	8	4 Sp / 4 KO	3D / 3H	Rel Mixte 5

Synthèse des résultats de la France Senior sur la période 2022-2024 :

L'objectif du rang de la France est largement atteint en 2024, en championnat du monde urbain pour se classer 5^{ème} nation.

La France bat son record de résultats individuels en championnats du monde pour 4 athlètes (dont 3 féminines) sur 6 engagés. L'équipe de France bat aussi son record de résultat pour le relais mixte (2D+2H) en terminant 5^{ème}.

En revanche, lors du championnat Suisse en forêt en terrain alpin, la France régresse d'une place en 2023 et termine 7^{ème} pour un objectif fixé au rang 6. Les préparations physiques et techniques n'ont pas été suffisamment adaptées au type de terrain. Le rang 6 en forêt sera à nouveau à conquérir avant de pouvoir espérer progresser au rang 5.

En prenant les différents indicateurs sur les 2 championnats de 2024, on peut considérer que la France se positionne 6^{ème} nation à la lutte avec la Tchéquie derrière les 4 premières nations clairement détachées. (SWE, SUI, NOR et FIN).

Il faut noter également que 2024 marque l'obtention des meilleurs résultats pour l'équipe de France féminine avec 3 tops 10 aux championnats du monde en individuel dont une performance au pied du podium.

Au niveau Européen (dont le niveau de performance est le même qu'au niveau mondial, les meilleurs nations étant européennes), le relais féminin bat son record de classement aux championnats d'Europe en forêt en se classant 4^{ème}. Le nombre et donc la densité de féminines en groupe France reste moins importante que les hommes, l'équipe de France féminine a progressé significativement durant cette olympiade, créant une réelle émulation chez les plus jeunes également. Il s'agira de la renforcer pour densifier cette équipe de France féminine.

○ Précisions concernant la concurrence

Les atouts majeurs des 4 meilleures nations sont :

- Une réserve de coureurs et des moyens humains et financiers incomparables avec ceux de la France.
- Une solidité des clubs, plus gros et donc avec plus d'entraînement, d'encadrement et davantage de soutien financier disponible pour leurs sportifs.

SUEDE :

- La progression des jeunes se base sur les clubs et les lycées : 13 lycées dans le pays ont chacun 2 entraîneurs à plein temps pour la course d'orientation.
- L'équipe nationale senior a 3 coaches à 100%, des prestataires et tout le « support » médical, paramédical, intendance dont cuisinier.
- 7 stages pour 2025, 50 jrs encadrés (1 mixte, 3 en forêt et 3 en urbain).
- Nombre de sportifs HN : 14 A (6D+8H) + 13 « développement » (9D+4H) = 27
- Plusieurs coaches juniors (à temps partiels) avec 24 Juniors (12D+12H).

SUISSE :

- Très structurés au niveau des jeunes « régionaux »
- 2 pôles d'entraînement avec leurs entraîneurs
- 4 encadrants : 1 directeur + 1 entraîneur pour les hommes (70%), 1 entraîneur pour les U25, 1 entraîneur pour les femmes.
- Nombre de sportifs HN: 8 A (2D+6H) + 16 B (11D+5H) + 15 U25 (6D+9H) = 39
- Plusieurs coaches juniors avec 21 Juniors (11D+10H).
- Stages 2025 : 30j de stage auxquels s'ajoutent des week-end d'entraînement des Pôles, 4 blocs de 2 jrs de sélections (8 jrs)
- Un calendrier national dense. Les équipes nationales participent à toutes les compétitions internationales (dont les World Games).

NORVEGE :

- 3 entraîneurs (2x 100% + 1x 60%), 1 prestataire sprint à 20%.
- Suivi hebdomadaire des sportifs par l'un des entraîneurs
- Nombre de sportifs HN : 10-12 A + 10-12 U25 = 24
- 100k€ compétitions + 125k€ stages (70j/an). Et encore 30j/an de « stages ouverts » (à la charge des coureurs / clubs) pour densifier le programme.
- Juniors : 60k€ pour les JWOC + 30j de stage (+ stages ouverts). Coach Junior, en-dehors des actions, plus dans l'échange/ et la formation avec les entraîneurs locaux, qui gèrent ensuite le lien direct avec les coureurs.

FINLANDE :

- 3 centres d'entraînement : Helsinki : 7D+4H+4militaires = 18 ; Tampere : 5D+8H = 13 ; Turku = 8D+8H = 16 avec 3 coaches à 100% partagés avec les équipes nationales
- 1 directeur + 1EN chacun à 100%
- 40 jrs compétitions + 60 jrs stages encadrés (8 stages pour les A, dont 4 en Finlande avec les Relèves, les Juniors. Ces stages sont ouverts. Cela représente entre 50 à 100 sportifs de haut niveau.

FRANCE:

- 2 pôles (juniors et seniors) : 2 pers à 60%
- 1 EN 90 % + 1 assistant technique à 38%
- Programme 2025 : 12 jrs de stages hivernaux Juniors et Seniors (35-40 sportifs), 13 jrs stage en Finlande + 5jrs ITA = 30 jrs auxquels s'ajoutent les stages personnalisées pour les sportifs en liste Seniors et quelques Relèves.
- 6 jrs sélection + 28 jrs compétitions internationales = 34
- Nombre de sportifs HN : 27A+5B (11D+H) dont 24 SHN
- Juniors : 20 juniors (10D+10H) 1^{ère} fois que parité est atteinte - (14A+6B) - 6 jrs de sélections + 9 jours de compétitions (JWOC + JEC)

Au regard de ces informations, l'objectif réaliste de la France est de se positionner en haut du groupe des 4 à 10 nations, derrière les 3 meilleures nations et à la lutte avec la Finlande et la Norvège selon les formats. De manière générale, cela semble accessible à la fois en individuel et en relais.

Cependant, les prochains championnats du monde en forêt en 2025 auront lieu en Finlande. Sachant l'avantage de courir à domicile grâce à la connaissance approfondi des types de terrains locaux, il sera donc difficile de battre les Finlandais sur leur terrain.

- Juniors (U20) et Jeunes (U18)

Bien que nous n'ayons pas d'objectif de rang par nation pour les catégories juniors et jeunes, un classement des nations par addition des scores individuels est établi sur les compétitions de référence.

JWOC	2022	2023	2024
Pays hôte	POR (Juil et Nov)	ROM	CZE
Nbre nations	37	31	38
Classement nations (score) FRA	7	6	6
EYOC			
Pays hôte	HUN	BUL	POL
Nbre Nations	34	32	34
Classement nations (score) FRA	4	4	5
JEC			
Pays hôte	GER	BEL	AUT
Nbre nations	12	13	14
Classement nations (score) FRA	3	1	Classement non établi

- En catégorie Junior, la France se classe 6^{ème} depuis 2 ans, derrière la Suisse, la Tchéquie, puis les 3 nations scandinaves Finlande, Suède et Norvège qui alternent entre elles dans le classement. La hiérarchie des nations qui viennent ensuite est nettement plus fluctuante.
- En catégorie Jeune, la France se classe 4^{ème} (derrière la Suisse, La Finlande et la Tchéquie) puis 5^{ème} en 2024, avec la Pologne, organisatrice, qui passe devant. La Hongrie est un pays concurrent chez les jeunes qui vient juste derrière et qui en tant qu'organisateur en 2022 avait atteint la 3^{ème} place.
- Bilan des tops 25 en juniors :

En Junior, l'objectif individuel sur l'olympiade était de se classer dans le top 25, critère de mise en liste Relève. En effet, des statistiques réalisés par la Suisse ont permis de définir que se classer dans le top 30 au JWOC était une étape à valider pour espérer atteindre les podiums seniors en moyenne autour de 25 ans. A noter que l'âge des champions du monde en urbain est un peu plus jeune, car l'expérience en urbain est un critère de performance moins primordiale qu'en forêt.

JWOC	2022			2023			2024		
	D	H	Mixte	D	H	Mixte	D	H	Mixte
Sprint	1 top 10 1 top 30 31	Bronze 2 top 20 1 top 25		1 top 20	Argent 2 top 20 32		1 top 10 1 top 20 1 top 30	3 tops 10 1 top 20	
MD	1 top 20	2 tops 10			1 top 20 2 top 25		1 top 30	2 tops 10 1 top 20	
LD	1 top 30	1 top 10 1 top 20		1 top 25	1 top 10 1 top 20 1 top 25		32 et 33	1 top 20 2 tops 30	
Relais	7	6	14	6	6	6	9	Bronze	6
Top 25	2	8		2	9		2	8	
Médailles		Bronze			Argent			Bronze	

La moyenne du nombre de tops 25 atteint par les sportifs des équipes de France (6 Dames et 6 Hommes) s'est maintenue tout au long de l'olympiade, à 2 par an chez les dames et 8 chez les hommes, avec une médaille individuelle chez les hommes sur les 3 dernières années.

Au niveau des relais, le top 6 est un objectif atteint régulièrement, avec une médaille chez les hommes en 2024. La 6^{ème} place en moyenne en relais, corrobore le classement par nation.

Le bilan montre que les juniors hommes ont encore un niveau de performance supérieur à ceux des féminines. Il s'agira de poursuivre l'élévation du niveau des féminines dans toutes les dimensions de la performance.

b) Bilan sur les sportifs

➤ Bilan des critères de mise en listes ministérielles

Les critères de mise en liste ont été établis en 2017 et en 2021 à partir des analyses statistiques des résultats internationaux et ceux de la France. Au regard du nombre total de sportifs listés, sur la période concernée, l'écart est de 3 entre 49 et 52. Le nombre global est maîtrisé et nécessaire pour faire vivre les 3 niveaux des équipes de France, jeunes, juniors et seniors.

A noter que la fédération n'a plus de sportifs en liste ministérielle Elite depuis le PPF 2022-2025 et n'a pas eu de sportifs en liste Reconversion depuis longue date. En effet, les sportifs de haut niveau en course d'orientation font pour la plupart des études supérieures qu'ils aménagent et allongent et ont tous un diplôme à la sortie.

	Listes ministérielles (LM)			Listes ministérielles des SHN (LM SHN)					Total LM	Ecart
	Espoirs	SCN	Total	Relève	Senior	Elite	Total SHN	% SHN		
2021	20	8	28	19	3	1	23	45%	51	
2022	22	4	26	17	6	0	23	47%	49	-3,9%
2023	19	5	24	21	5	0	26	52%	50	2,0%
2024	19	7	26	19	6	0	25	49%	51	2,0%
2025	17	4	21	23	8	0	31	60%	52	2,0%

	Relève		Total	Rmq
	Juniors	Seniors		
2021	8	11	19	
2022	6	11	17	WUOC
2023	8	13	21	
2024	10	9	19	WUOC
2025	7	16	23	

L'augmentation de 10% du nombre de SHN en 2025 (+ 6 sportifs) est dû aux résultats significatifs obtenus par l'équipe de France en format urbain en 2024 alors que les résultats des WOC forêt en 2023 n'ont pas été à la hauteur des objectifs.

L'augmentation du nombre de SHN en 2023 et 2025 s'expliquent aussi par la participation de l'équipe de France aux championnats du monde universitaires (WUOC), compétition de référence U25 qui n'a lieu que tous les 2 ans. Les sportifs de haut niveau en course d'orientation font des études plutôt longues. Ce championnat est de ce fait plutôt concurrentiel et est un véritable objectif et un point d'étape (en termes de niveau de performance) à valider entre 21 et 25 ans, avant de pouvoir être au plus haut niveau de performance et atteindre les podiums seniors après 25 ans.

Les années sans ce championnat les seules compétitions à la portée des jeunes seniors (Relève) sont les coupes du monde où les quotas par nations étaient à 8 pour les hommes et 6 pour les femmes. Avec les 3 à 4 meilleurs nations et la densité de sportifs, obtenir les résultats répondant aux critères de mise en liste pour les moins expérimentés des athlètes français étaient plus difficile à atteindre.

Il ne semble donc pas y avoir de dérive à la hausse du nombre de sportifs listés, mais au contraire une hausse du niveau international des sportifs français, au moins en format urbain.

➤ Les compétitions de référence et les critères de mise en liste correspondants 2022-2025.

○ Critères des listes SHN

Afin de permettre aux meilleurs juniors de poursuivre leur progression tout en restant bien accompagnés lors des 3 à 4 premières années seniors, il avait été obtenu une mise en liste relève en tenant compte de critères en fonction de tranches d'âge. En effet, il n'existe qu'une compétition U25 tous les 2 ans qui dépend de la FISU dont l'IOF est partenaire. La collaboration fructueuse de la FFCO avec la FFSportU a ainsi permis aux jeunes seniors U25 d'avoir une compétition dédiée à leur tranche d'âge tous les 2 ans.

Mais cette configuration des critères de mise en liste imposait aux seniors au-delà de 25 ans d'être suffisamment performant pour répondre aux critères des listes Senior ou Elite afin de pouvoir être suivi et accompagné. Avec l'étalement d'études déjà longues et les stages de fin d'études, l'atteinte des niveaux de performance à 25 ans avec la concurrence étrangère reste aléatoire et est finalement difficile à atteindre.

Compétitions Senior	Championnats du monde (WOC)		Championnats d'Europe (EOC)		Coupes du monde (hors EOC)		Championnats du monde universitaire (WUOC)	
	Individuel	Relais*	Individuel	Relais*	Individuel	Relais*	Individuel	Relais*
Elite Places	1	1	1	1				
Senior Places	2 à 8	2 à 4	2 à 8	2 à 4				
Relève								
24-25 ans places	9 à 15	5 à 10	25	10	25	10	12	6
21-23 ans places	16 à 35		40		40		25	6
19-20 ans places			40	10	40	10		
17-18 ans Places								

Compétition Juniors et Jeunes	Championnats du monde juniors (JWOC)		Championnats d'Europe jeunes (EYOC)		Coupe d'Europe juniors (JEC)	
	Individuel	Relais*	Individuel	Relais*	Individuel	Relais*
19-20 ans Places	25	8			10	
17-18 ans Places	35		10		10	

○ Critères de la liste des « Sportifs Collectif National » (SCN)

La liste comprenait les sportifs seniors et juniors (dernière année ayant atteint les critères de la liste ministérielle Relève au cours de leurs années de Juniors) qui ont été :

- Sélectionnés aux compétitions internationales et ayant réalisé des performances considérées proches (selon les caractéristiques du type course) des critères de mise en liste ministérielle Senior et Relève, en tenant compte de l'âge et en privilégiant les plus jeunes sportifs.
- Et éventuellement dans le cadre de la maîtrise des effectifs (partenaires d'entraînements nécessaires), les sportifs proches en termes de niveau de performance aux sélections mais non sélectionnés (du fait des quotas d'engagement réduits).

○ Critères de la liste des « Sportifs Espoirs » (SE)

La liste comprenait :

- Les sportifs D/H18 et D/H20
 - Sélectionnés aux JWOC et à la JEC, ayant réalisé un résultat significatif (proche en niveau de performance des critères Relève.)
 - Et le cas échéant des sportifs n'ayant pas été sélectionnés (pour maladie, blessure, ou autre) ayant déjà remplis les critères de performance antérieurement.
- Les sportifs en catégorie D/H16 et D/H18
 - Sélectionnés aux EYOC et ayant réalisé un résultat significatif reflétant une certaine stabilité technique.
 - Des sportifs n'ayant pas été sélectionnés, ayant un réel potentiel. Seront étudiés les résultats des tests de détection, test physique (3000 m), et la progression annuelle sur les compétitions du groupe national.

Au regard du nombre de sportifs mis en liste « collectifs nationaux » et « espoirs » durant les 3 ans passées, nous avons scrupuleusement respectés ses critères qualitatifs. La course d'orientation est un sport à maturité tardive, multifactorielle, demandant beaucoup d'expériences en terrains différents. La progression n'est pas linéaire, en palier avec des régressions possible notamment quand un des facteurs de la performance progresse plus vite que les autres. Tout au long de la carrière, les résultats sont plus ou moins irréguliers. Cela est valable aussi pour les seniors aguerris lors du passage en cours d'année des routines forêt aux routines urbaines.

Ainsi, des critères uniquement quantitatifs pour les collectifs nationaux et les espoirs, qui concernent les jeunes seniors les plus jeunes orienteurs seraient défavorables à un accompagnement et un suivi qui demande de la régularité pour une stabilisation des acquis qui mènent à la haute performance.

➤ Projet de performance individualisé

La direction technique nationale a mis en place depuis plusieurs années, un contrat d'objectif personnalisé validé par l'entraîneur responsable de chaque groupe France ou pôle France dont le sportif est membre. Ce contrat est destiné à formaliser l'engagement de chacun des sportifs en groupe France et d'optimiser leur préparation en fonction d'objectifs ciblés validés avec l'entraîneur responsable de son suivi.

Plusieurs entretiens ont lieu tout au long de l'année.

Ce contrat d'objectifs est conclu en début de saison sportive (période hivernale) entre chaque sportif et le responsable du Groupe France Senior, et/ou le responsable du Pôle France le cas échéant. Il permet la prise en compte du niveau et du contexte d'entraînement de chacun, et définit notamment :

- Les objectifs personnels de performance, les plus jeunes pouvant s'appuyer sur des compétitions intermédiaires (Manches de Coupe du Monde, Coupe d'Europe juniors).
- Les objectifs secondaires, les compétitions et stages de préparation.
- Les objectifs de progression.
- Le contexte socio-professionnel.
- Les moyens mis en œuvre pour l'entraînement.

Le contrat servira de base à l'accompagnement proposé par le responsable du Groupe France et le DTN.

Une évaluation a lieu à la fin de chaque saison, et porte sur :

- L'atteinte des objectifs personnels,
- La mise en œuvre des moyens,
- La progression au cours des 3 dernières années.

Cette évaluation est utilisée pour la rédaction du contrat de l'année suivante.

Ce document est un outil indispensable pour le suivi des sportifs en Groupe France Junior et Senior. Au regard du nombre de sportifs à suivre par entraîneur, les contrats sont validés au fur et à mesure en période hivernale en priorisant d'abord les SHN puis les sportifs des autres listes ministérielles.

➤ Le suivi socio-professionnel

- Analyse qualitative

Les aménagements d'études et de travail

Pour les sportifs des deux pôles France, la gestion des aménagements des études et des examens est confiée aux deux entraîneurs coordinateurs des pôles France.

Concernant les sportifs en dehors des pôles, le référent du suivi socioprofessionnel est le DTN.

Les aménagements proposés varient d'un établissement d'enseignement supérieur à l'autre, allant de simples autorisations d'absence à des ajustements significatifs des emplois du temps. Ces adaptations peuvent inclure un allègement annuel des cours compensé par un prolongement des études, des changements de groupes, du tutorat, et même des cours de soutien. C'est le cas particulièrement à l'INSA Lyon, précurseur en la matière.

L'alignement des aménagements d'horaires dans les différents cursus suivis par les sportifs du pôle France de Clermont-Ferrand, reste un défi majeur pour permettre la participation aux entraînements collectifs du pôle, notamment en soirée, en raison de la variabilité des horaires de fin de cours. Actuellement, l'autorisation d'absence en cours reste la solution.

Il est important de noter que les cas de sportifs de haut niveau isolés ne bénéficient que très rarement d'aménagements conséquents. En effet, globalement à l'université et dans les écoles, la majorité des emplois du temps ne sont pas établis sur le moyen terme, mais subissent des changements chaque semaine. Dès le début de l'année, les sportifs sont vivement encouragés à solliciter des aménagements d'emplois du temps en fonction des horaires d'entraînements. Le DTN intervient finalement peu dans le cas des sportifs isolés, car ce sont les sportifs eux-mêmes qui s'adaptent.

Pour ce qui est des passages en session de rattrapage, du BAC en septembre, cela ne pose pas de problème pour les sportifs en listes ministérielles.

Concernant les justificatifs d'absence, les convocations sont systématiques pour toutes les sélections en équipes de France. En revanche pour les stages personnalisés, les week-ends haut-niveau hivernaux, le DTN établit des justificatifs d'absence sur demande des sportifs.

Dans tous les cas, l'anticipation est de rigueur. Pour les demandes de report d'examen, un aménagement d'études, des attestations d'absences, des justificatifs de niveau de performance, les sportifs doivent prévenir le DTN dans les meilleurs délais et les coordonnateurs de pôle le cas échéant.

- Analyse quantitative

Données issues du portail des fédérations et du suivi du DTN :

		2022	2023	2024
AP ANS	Aides sociales	20 000 €	20 000 €	20 000 €
	SHN LM Senior aidés	6	4	4
	% LM Senior	100%	80%	66%
CIP ANS	Régionales	2 800 €	6 094 €	11527
	Nbre SHN	1	2	2
	% SHN	4%	7%	8%
AP FFCO	Aide formation (coût frais SHN INSA Lyon)	800 €	3 200 €	2 000 €
	SHN LM Relève aidés	2	8	5
	Prime à la performance	2 550 €	2 450 €	4 620 €
	Nbre sportifs	7	7	9

Pour les Seniors, le gain en niveau de performance est indéniable lorsque le sportif peut ne plus travailler et se consacrer entièrement à la CO de haut niveau. La récupération dans sa globalité et le double entraînement quotidien, les déplacements sur des lieux de stages spécifiques pour la préparation sont primordiaux pour la très haute performance.

Plusieurs exemples : 2022, 5^{ème} place au WOC et au EOC pour Loïc Capbern. Arrêt de son activité d'ingénieur.

Même chose pour Isia Basset en 2024 (Top 4 en relais et 7 en individuel sprint), après avoir quitté son travail d'ingénieur à temps partiel grâce à une CIP en 2023 dès début 2024.

En 2024, Maëlle Beauvir, a fait le choix personnel de ne plus travailler : le gain en niveau de performance l'a fait passer de top 30 à top 10 en individuel et la capacité à être dans le petit groupe de tête avec les meilleures mondiales en relais.

Malheureusement, les enveloppes ne sont pas suffisamment conséquentes pour aider effectivement les meilleurs sportifs français et alléger largement leurs conditions de travail. Plusieurs d'entre eux font d'ailleurs le choix post études d'aller travailler en Scandinavie où les conditions de travail sont facilement aménageables y compris en tant qu'ingénieur. C'est le cas de Lucas Basset (déjà médaillés à plusieurs reprises) et de 3 des meilleurs jeunes seniors en LM Relève actuellement. Mais ces choix ont aussi leur difficultés (Pas de CIP possible à l'étranger ; complexité de la gestion logistique lors des déplacements pour le manager des Seniors ; la SMR des sportifs qui n'a pas d'équivalent à l'étranger...).

Faute de trouver des solutions financières suffisantes malgré l'aide des familles et des clubs mais qui reste trop faible en France pour des aides financières conséquentes, les objectifs de performance sont définis de manière réaliste en fonction des moyens réels dont disposent les sportifs français et la fédération.

c) Bilan sur l'encadrement

- Une difficulté majeure

Afin de se rendre compte des besoins en ressources humaines pour la mise en œuvre de la pratique de la course d'orientation notamment à haut niveau, il faut savoir que la mise en œuvre d'un entraînement de course d'orientation demande environ une journée de travail. Un CTS responsable de la préparation d'une équipe de France a besoin d'être entouré pour mener à bien de manière qualitative les actions de haut niveau dans leur ensemble, de la programmation des entraînements lors des stages à la gestion logistique des déplacements (déplacements, hébergement, repas), à la préparation technique (récupération des fichiers des cartes de CO disponibles et à jour, traçage, préparation informatique pour les GPS et les analyses post entraînements...).

De plus, avec la réforme des championnats du monde appliquée en 2022, il avait déjà été précisé dans le PPF 2022-2025 que la conséquence était davantage de travail de préparation notamment en urbain à la fois au niveau technique et au niveau de la sécurité de mise en œuvre des entraînements.

Or actuellement, ils sont les seuls à pouvoir entraîner en autonomie dans le cadre de leur travail.

En effet, le problème majeur pour la FFCO est l'impossibilité de créer un diplôme professionnel ayant des prérogatives d'entraînement contre rémunération car la FFCO ne remplit pas les critères de cohorte de France Compétences. La FFCO est actuellement dans une impasse, remontée jusqu'au cabinet de la ministre des Sports.

Le vivier des diplômés BEES 1 ou 2 s'amenuisent au fil des années (dernière promotion en 2011), et la majorité des licenciés détenant ces diplômes ont un autre emploi.

La fédération a contribué antérieurement à la formation d'un ancien SHN ayant obtenu le concours CAS spécialité CO, faute de poste de CTS. Le fait de ne pas pouvoir recruter de nouveaux CTS est un frein majeur à la motivation et à l'engagement dans cette voie de formation (pas de visibilité de l'évolution du nombre de CTS, perte de poste au moment de départ à la retraite, faible nombre de postes donc quasi pas de turn-over). Le vivier de CTS ayant des compétences de haut niveau en course d'orientation est donc très limité.

L'ensemble de l'encadrement des équipes de France lors des stages et des compétitions de référence et des deux pôles France au quotidien est donc à flux tendu avec seulement trois CTS disponibles chargés du haut niveau.

Le 6^{ème} poste de CTS placé auprès de la fédération a été supprimé courant 2023. Il fait actuellement cruellement défaut à la Direction TN pour un fonctionnement dans le temps de travail et sans surcharge permanente. La suppléance en cas d'arrêt temporaire d'un CTS ne peut pas être assurée.

- La stratégie palliative

Avec la baisse régulière du nombre de CTS placés auprès de la fédération dès 2011 (10 CTS), le DTN a fait appel à des bénévoles puis à des prestataires et désormais à des salariés afin de pérenniser le soutien aux CTS. Mais cela ne résout pas la problématique de recrutement d'entraîneur en course d'orientation en capacité d'exercer en autonomie (contre rémunération).

Pour pouvoir répondre aux objectifs du haut niveau et faute de pouvoir compter sur le renouvellement du poste de CTS, le DTN a dû envisager un emploi fédéral équivalent temps plein pour compléter le travail des CTS en charge du haut niveau senior et junior.

Après proposition du DTN, les élus du comité directeur ont validé en 2023, deux embauches équivalent à un 110% temps plein pour répondre aux deux profils de compétences nécessaires à la direction technique nationale :

- un agent de développement haut niveau à 50%, missionné sur la préparation logistique et technique à dominante urbaine pour les seniors et de manière générale pour les juniors,
- un agent de développement haut niveau à 60%, missionné pour le suivi personnalisé de l'entraînement physique des seniors hors pôle, et en soutien technique auprès de l'entraîneur responsable des juniors.

Il faut souligner l'importance de l'engagement fédéral pour accompagner le haut niveau dans sa quête de progression au rang mondial et répondre aux objectifs de l'état. Il faut aussi mesurer l'impact budgétaire que représente ces 2 embauches par an : + 4% (48 000 €) du budget FFCO sur le haut niveau pour cette première année 2024. La perte d'un poste de CTS a un coût important pour le fédérateur. Elle ne pourra pas renouveler de telles embauches à moyens termes pour des raisons budgétaires.

- Le renforcement de la mixité dans l'encadrement

La féminisation de l'encadrement n'est pas résolue non plus, mais reste une réelle préoccupation. La ressource humaine notamment technique étant très faible en nombre, nous avons rarement le choix d'une femme. Nous avons actuellement une seule prestataire technique.

Aussi nous essayons de pallier le manque de féminine du staff technique avec une féminisation du reste du staff, dès que cela est possible (intendante, médecin).

Nous faisons appel également ponctuellement à des bénévoles (diplômés fédéraux) en remplacement d'un prestataire notamment sur le GF U18. nous avons eu à 2 reprises l'opportunité d'être assisté par d'anciennes SHN. L'expérience a été enrichissante et intéressante. Cependant elles ont toutes deux un autre métier. Cet encadrement féminin supplémentaire ne peut actuellement qu'être ponctuel.

- Montée en compétences de l'encadrement haut niveau (cadres et assistants techniques)

Le DTN rappelle annuellement lors du séminaire des CTS le droit à la formation continue dans le cadre de l'école des cadres du sport du ministère des sports et l'intérêt de la montée en compétences des entraîneurs pour la progression des sportifs des équipes de France.

Les deux CTS entraîneurs des pôles France participent régulièrement à des formations proposées par le Réseau Grand INSEP. Entre 2022 et 2024, plusieurs formations ont été suivies : 5 jours de formation en préparation mentale, participation au séminaire « performance et stress environnemental », participation au module « entraînement et chaleur », 1 journée de formation en nutrition, 1 formation à distance sur la puissance musculaire,

L'entraîneur national manager des seniors a participé à des réunions thématiques d'entraîneurs et un séminaire d'entraîneurs organisés par la fédération internationale et un séminaire d'entraîneurs organisé par une fédération étrangère.

De plus, un séminaire des entraîneurs est organisé tous les 2 ans (le dernier en 2023) par la direction technique nationale. Sont conviés les diplômés « entraîneur fédéral » auquel participent les prestataires, salariés et bénévoles intervenants sur le haut niveau.

Une soirée sur un thème technique a été également organisé en visio-conférence en interne avec tous les encadrants « techniques » intervenant sur le haut niveau.

d) Bilan des structures pôles France

➤ Données chiffrées

- Les effectifs

Pôle France LOIRE

Période	effectif	femmes	hommes	séniors	relèves	espoirs	SCN
2024-2025	16	7	9	5	10	1	0
2023-2024	15	7	8	4	6	1	3
2022-2023	13	5	8	3	9	0	1

Pôle France CLERMONT-FERRAND

Période	effectif	femmes	hommes	séniors	relèves	espoirs	SCN	Autres
2024-2025	9	4	5	0	5	4	0	0
2023-2024	9	4	5	0	4	3	1	1
2022-2023	6	1	5	0	3	2	1	0

Les effectifs du pôle France Loire sont plutôt élevés et stables. Le pôle de Clermont-Ferrand est à son nombre maximum

depuis 2 ans, avec un minibus disponible pour le transport des orienteurs. Il est fort probable que le pôle augmente son effectif à la prochaine rentrée.

Depuis 2 rentrées, il faut souligner la quasi-parité dans les effectifs des 2 pôles. Cela confirme les progrès des féminines qui remplissent presque autant que les hommes les critères de performance requis.

- Nombre de sportifs sélectionnés aux compétitions de référence Junior et en Senior (JWOC, WOC, EOC et World Cups), membre ou qui ont été membre d'un des deux pôles France.

Les statistiques sont réalisées en prenant en compte les sportifs en âge d'être en pôle France pour les sélections au JWOC.

	2022		2023		2024		2022-24
	Nbre sportifs sélectionnés	Sélectionnés en âge d'être en PF %	Nbre sportifs sélectionnés	Sélectionnés en âge d'être en PF %	Nbre sportifs sélectionnés	Sélectionnés en âge d'être en PF %	Moyenne
Pôle France Loire	3	30%	3	33%	6	67%	43%
Pôle France Clermont	4	40%	2	22%	3	33%	32%
Total Juniors	10	70%	9	56%	9	100%	75%
Pôle France Loire	19	83%	14	64%	15	65%	71%
Pôle France Clermont	2	9%	5	23%	4	17%	16%
Total Seniors	23	91%	22	86%	23	83%	87%
Total sélectionnés	33	85%	31	77%	32	88%	83%

Sur les 3 années, la moyenne des sportifs sélectionnés aux compétitions de référence juniors et seniors membres ou qui ont été membres d'un pôle est de 75 % pour les juniors et 87 % pour les seniors et pour les 2 catégories de 83%. Le pourcentage est particulièrement élevé.

- Pourcentage du nombre de sportifs en pôle de 2022 à 2024 ayant été sélectionnés aux compétitions de référence de l'année.

	2022			2023			2024			2022-24
	Effectif	Nbre de sélectionnés	%	Effectif	Nbre de sélectionnés	%	Effectif	Nbre de sélectionnés	%	Moyenne
Pôle France Loire	13	12	92%	15	12	80%	16	16	100%	91%
Pôle France Clermont	6	5	83%	9	6	67%	9	8	89%	79%

Sur les 2 pôles, 87% des sportifs en pôle sont sélectionnés annuellement en équipe. Ce pourcentage élevé montre que le recrutement en pôle France est qualitatif et la préparation et les résultats des sportifs des pôles répondent aux critères de sélection en équipe de France permettant d'atteindre les objectifs fixés pour la France.

➤ Bilan qualitatif

Au regard des données statistiques, nous pouvons affirmer que les deux pôles France, le pôle France Loire à Saint Etienne-Lyon et le Pôle France à Clermont-Ferrand sont le socle de la préparation des sportifs de haut niveau Juniors et Seniors. Ils alimentent très largement les équipes de France Seniors et Juniors, sur toute la durée de leurs études supérieures. Les entraîneurs responsables coordonnateurs des pôles France effectuent une double programmation d'entraînement pour tenir compte du calendrier haut niveau des juniors et des seniors.

De plus, le principe de regroupement des meilleurs orienteurs français est affirmé avec l'importance que revêt la confrontation nécessaire à l'analyse des entraînements de haut niveau.

Tous les sportifs antérieurement médaillés et ceux qui obtiennent actuellement les meilleurs résultats sur les compétitions de référence ont été ou sont membres d'un des deux pôles France.

Les 2 pôles France remplissent le cahier des charges des pôles France prévu dont la fiche d'évaluation permet d'en faire le bilan annuel. Une synthèse sur les 3 années 2022-2024 a été effectuée.

En ANNEXE : l'évaluation des structures pôles France - Synthèse 2022-2024

➤ Bilan financier

La part des fonds propres FFCO a augmenté considérablement (+27%) entre 2022 et 2024 pour soutenir financièrement les deux pôles France de 27%, passant de 38% à 65% d'aide financière de la FFCO via le contrat de performance durable (ANS + FFCO).

En effet, la région Auvergne Rhône-Alpes a diminué de moitié son soutien financier aux pôles France en 2023 avec une baisse de 50% de sa subvention (16 000€ pour les 2 pôles), pour supprimer la totalité de sa subvention régionale (32000 €) en 2024.

Bien heureusement, la fédération dont l'un des axes prioritaires est le haut niveau, a pris la décision de compenser la totalité de la baisse de la subvention régionale en 2023 et 2024, ainsi augmenter d'autant sa part dans le fonctionnement des pôles France.

Si le pôle France Loire est aidé et de longue date par le conseil départemental de la Loire, le pôle de Clermont-Ferrand n'a pas de soutien financier des collectivités territoriales locales différentes. Il est prévu de faire un nouvel appel pour une aide financière, mais sans grand espoir.

Les sportifs membres des pôles paient également une contribution annuelle modique (210 €). Elle sera à revoir pour la prochaine olympiade.

Les budgets des 2 pôles sont gérés avec rigueur et prévoient des provisions pour le changement de leur véhicule. Le pôle France Loire va devoir changer l'un de ces minibus en 2025 et le pôle France de Clermont acheter un véhicule supplémentaire pour les nouveaux entrants.

Il est à noter que sans le soutien financier important de la fédération, les pôles France de course d'orientation seraient en péril et le haut niveau avec.

➤ L'accession et pré-accession au haut niveau

La FFCO n'a pas de structure en accession au haut niveau. La FFCO n'a pas les ressources en CTS ou d'entraîneur professionnel pour la mise en place de pôles espoirs répartis sur le territoire.

Cependant, le DTN a structuré la pré-accession au haut niveau en s'appuyant sur le dispositif scolaire des classes sport-étude. 3 structures de niveau départemental et local de la FFCO gèrent l'entraînement des élèves orienteurs ayant intégré une classe sport-études. Elles sont réparties sur le territoire métropolitain, Saint-Etienne (42), Brochon (21) et Fontainebleau (77). Les structures porteuses de l'entraînement des sportifs sont le comité départemental de la Loire, de la Côte d'Or et la structure affiliée SAEPDOF localisée à Fontainebleau.

A ses structures de pré-accession qui fonctionnent sur l'année scolaire, s'ajoutent deux dispositifs coordonnés sur l'ensemble du territoire par la direction technique nationale dans le cadre du projet de développement fédéral :

- La mise en place d'une détection régionale : le Réseau de Détection des Espoirs (RDE)
- Les groupes ligues performance.

Constitués à partir de la détection régionale, en fonction d'outils d'évaluation du niveau des jeunes sportifs et des critères établis, les meilleurs jeunes régionaux intègrent le groupe performance pour lequel chaque ligue est tenue de proposer des stages d'entraînement dont au moins un soutenu techniquement par la DTN, notamment ses prestataires.

Les structures en soutien des élèves en classe sport-étude, tout comme le RDE et les groupes ligues performance ont chacun leur cahier des charges de pré-accession à respecter. La mise en œuvre est soutenue financièrement via le contrat de développement et le PSF. La Direction TN veille au respect des cahiers des charges et participe à l'évaluation des structures et dispositifs de pré-accession au haut niveau.

e) Outre-mer

La fédération n'est pas développée dans les Outre-mer. Elle n'a pas donc de haut niveau, ni de pré-accession au haut niveau en Outre-mer.

f) Bilan en matière de datas

Le recrutement d'un préparateur physique ciblé sur le suivi des sportifs a permis d'évoluer sur l'outil de recueil des données d'entraînement. Il est plus précis et son utilisation s'est généralisée aux juniors et seniors des 2 pôles France et des groupes France.

Le travail de recueil de données concernant les formats urbains et les débuts de l'utilisation d'une l'application créée au sein de la fédération ont certainement contribué à l'amélioration des résultats dans les formats urbains.

Il serait souhaitable de pouvoir mettre en place une base de données des résultats des sportifs de haut niveau de la fédération. Mais faute de ressource humaine dédiée, ce travail de lancement de l'analyse des besoins et de conception pour la mise en œuvre ne voit pas le jour.

2) Objectifs de résultats pour 2025-2029

a) Les compétitions de référence par catégorie

Les compétitions de référence par catégorie validées conjointement avec l'ANS sont les suivantes.

Senior	Championnat du Monde	Urbain	Tous les 2 ans alterné avec CM "forêt"	Sprint	Homme et femme
				KO Sprint	Homme et femme
				Relais Sprint	2 hommes et 2 femmes
Senior	Championnat du Monde	Forêt	Tous les 2 ans alterné avec CM "urbain"	Longue distance	Homme et femme
				Moyenne distance	Homme et femme
				Relais homme	3 hommes
				Relais femme	3 femmes
Senior	Championnat d'Europe	Urbain	Tous les 2 ans alterné avec CE "forêt"	Sprint	Homme et femme
				KO Sprint	Homme et femme
				Relais Sprint	2 hommes et 2 femmes
Senior	Championnat d'Europe	Forêt	Tous les 2 ans alterné avec CE "urbain"	Longue distance	Homme et femme
				Moyenne distance	Homme et femme
				Relais homme	3 hommes
				Relais femme	3 femmes
Senior	Coupe du Monde	Urbain	Entre 1 à 2 par an	Au choix	Homme et femme
Senior	Coupe du Monde	Forêt	Entre 1 à 2 par an	Au choix	Homme et femme
Senior	Coupe du Monde	Urbain et forêt	Entre 0 et 1 par an	Au choix	Homme et femme

U25	Championnat du Monde universitaire	Urbain et forêt	Tous les 2 ans	Sprint	Homme et femme
				Relais Sprint	2 hommes et 2 femmes
				Longue distance	Homme et femme
				Moyenne distance	Homme et femme
				Relais homme	3 hommes
				Relais femme	3 femmes

Les jeux mondiaux n'ont pas été retenus en compétition de référence pour la période du PPF car leur positionnement dans le calendrier est difficilement conciliable en 2025 avec la préparation et la participation aux championnats du monde et aux championnats d'Europe, prioritaires dans la stratégie de haut niveau de la FFCO. De plus les jeux mondiaux ne concernent que peu de sportifs, les quotas étant limités à 4 sportifs (2 femmes et 2 hommes).

Junior U20	Championnat du Monde	Urbain et forêt	Tous les ans	Sprint	Homme et femme
				Relais Sprint	2 hommes et 2 femmes
				Longue distance	Homme et femme
				Moyenne distance	Homme et femme
				Relais homme	3 hommes
				Relais femme	3 femmes

Jeune U16 et U18	Championnat d'Europe Jeune	Urbain et forêt	Tous les ans	Sprint	Homme et femme
				Longue distance	Homme et femme
				Relais homme	3 hommes
				Relais femme	3 femmes

Junior U18 et U20	Coupe d'Europe Junior	Urbain et forêt	Tous les ans	Sprint	Homme et femme
				Longue distance	Homme et femme
				Relais homme	3 hommes
				Relais femme	3 femmes

Les modalités de fonctionnement de la fédération internationale au niveau de l'arbitrage des compétitions de référence ne rentre pas actuellement dans les critères définis par l'instruction pour la reconnaissance d'arbitres de haut niveau.

b) Les calendriers prévisionnels 2025 – 2029

Catégorie SENIOR	Championnats du monde (WOC)				
	2025	2026	2027	2028	2029
Formats	Formats forêt (3) Moyenne, Longue distance, Relais (3)	Formats urbains (3) Sprint, KO sprint, Relais Sprint (4)	Formats forêt	Formats urbains	Formats forêt
Dates et Lieu	7 au 12/07 FINLANDE	6 au 11/07 ITALIE	9 au 14/08 HONGRIE	26 au 30/04 ESPAGNE	9 au 15/07 SUEDE
Nbre de Titres	2 D et 2 H individuel 1 D et 1 H en relais Total : 6	2 D et 2 H individuel Relais mixte (2D+2H) Total : 5	2 D et 2 H individuel 1 D et 1 H en relais Total : 6	2 D et 2 H individuel Relais mixte (2D+2H) Total : 5	2 D et 2 H individuel 1 D et 1 H en relais Total : 6
Nbre total de coureurs	3 par genre et par format	3 par genre et par format	3 par genre et par format	3 par genre et par format	3 par genre et par format
Objectifs	Rang top 5	Rang top 5	Rang top 5	Rang top 5	Rang top 5

Catégorie SENIOR	Championnats d'Europe (EOC sur WCup)				
	2025	2026	2027	2028	2029
	Round 2	Round 4			?
Formats	Formats urbains (3) Sprint, KO sprint, Relais mixte (4)	Formats forêt (3) Moyenne, Longue distance, Relais (3)	Formats urbains	Formats forêt	Formats urbains
Dates et Lieu	26 au 31/08 BELGIQUE	23 au 27/09 LITUANIE	28/09 au 3/10 SUISSE	1 au 5/11 PORTUGAL	?
Nbre de Titres	2 D et 2 H individuel Relais mixte (2D+2H) Total : 5	2 D et 2 H individuel 1 D et 1 H en relais Total : 6	2 D et 2 H individuel Relais mixte (2D+2H) Total : 5	2 D et 2 H individuel 1 D et 1 H en relais Total : 6	2 D et 2 H individuel Relais mixte (2D+2H) Total : 5
Nbre total de coureurs	8 par genre et par format	8 par genre et par format	8 par genre et par format	8 par genre et par format	8 par genre et par format
Objectifs	Rang top 5	Rang top 5	Rang top 5	Rang top 5	

Catégorie SENIOR	Coupes du monde (WCup) hors EOC				
	2025	2026	2027	2028	2029
	WCup round 1	WCup round 1	WCup round 1		
Formats	Formats forêt Qualification, Moyenne, Longue Relais (3)	Formats urbains (3) Sprint, KO sprint, Relais mixte (4)	Formats forêt		
Dates et Lieu	17 au 22/06 SUEDE	24 au 26/04 SUISSE	3 au 6/06 SUEDE		
Nbre total de coureurs	9 par genre et par format	8 par genre et par format	8/9 ? par genre et par format		
Objectifs	Tops 30 en individuel Top 6 en Relais (rang nation)	Tops 30 en individuel Top 5 en Relais (rang nation)	Tops 30 en individuel Top 6 en Relais (rang nation)		
	WCup round 3	WCup round 2	WCup round 2		
Formats	Formats urbains (3) Sprint, KO sprint, Relais mixte (4)	Formats urbains (3) Sprint, KO sprint, Relais mixte (4)	Formats forêt		
Dates et Lieu	25 au 28/09 SUISSE	27 au 31/05 SUEDE	2 au 6/07 TCHEQUIE		
Nbre total de coureurs	8 par genre et par format	8 par genre et par format	8/9 ? par genre et par format		

Objectifs	Tops 30 en individuel Top 5 en Relais (rang nation)	Tops 30 en individuel Top 5 en Relais (rang nation)	Tops 30 en individuel Top 6 en Relais (rang nation)		
		WCup Round 3	WCup round 4		
Formats		Formats forêt Moyenne, Longue Relais (3)			
Dates et Lieu		5 au 9/08 TCHEQUIE	4 et 5/11 ESPAGNE		
Nbre de coureurs		8/9 ? par genre et par format			
Objectifs		Tops 30 en individuel Top 5 en Relais (rang nation)			

Catégorie SENIOR U25	Les championnats du monde universitaires (WUOC)			
	2025	2026	2027	2028
Formats	-	MD, Relais, Sprint, Relais Sprint	-	MD, Relais, Sprint, Relais Sprint
Dates et Lieu		28/07 au 2/08 PORTUGAL		
Nombre de titres		2 D et 2 H individuel 1 Relais mixte (2D+2H) 1D et 1 H Relais Total : 7		2 D et 2 H individuel 1 Relais mixte (2D+2H) 1D et 1 H Relais Total : 7
Nbre total de coureurs		4 / genre en individuel + 2 relais de 3 / genre + 1 relais mixte (2D+2H)		4 / genre en individuel + 2 relais de 3 / genre + 1 relais mixte (2D+2H)
Objectifs		Podium à top 8 en individuel		Podium à top 8 en individuel

Catégorie JUNIOR U20	Les championnats du monde juniors (JWOC)			
	2025	2026	2027	2028
Formats des compétitions	Relais Sprint, Sprint, Longue, Moyenne, Relais	Relais Sprint, Sprint, Longue, Moyenne, Relais	Relais Sprint, Sprint, Longue, Moyenne, Relais	Relais Sprint, Sprint, Longue, Moyenne, Relais
Dates et Lieu	27/6 au 4/07 ITALIE	28/06 au 4/07 SUEDE	11 au 17/07 POLOGNE	
Nombre de titres	3 D et 3 H individuel 1 Relais mixte (2D+2H) 1D et 1 H Relais Total 9	3 D et 3 H individuel 1 Relais mixte (2D+2H) 1D et 1 H Relais Total 9	3 D et 3 H individuel 1 Relais mixte (2D+2H) 1D et 1 H Relais Total 9	
Nbre maxi de coureurs	6D + 6H =12	6D + 6H = 12	6D + 6H = 12	
Objectifs	Podium à top 20	Podium à top 20	Podium à top 20	

Catégorie JUNIOR U18 U20	Coupe d'Europe Junior			
	2025	2026	2027	2028
Formats des compétitions	Sprint, Longue, Relais	Sprint, Longue, Relais	Sprint, Longue, Relais	Sprint, Longue, Relais
Dates et Lieu	2 au 5/10 ROYAUME-UNI (Ecosse)		FRANCE	
Nbre maxi de coureurs	6D + 6H/catégorie = 24	6D + 6H/catégorie = 24	6D + 6H/catégorie = 24	6D + 6H/catégorie = 24
Objectifs	Top 8 et acquisition expérience internationale	Top 8 et acquisition expérience internationale	Top 8 et acquisition expérience internationale	Top 8 et acquisition expérience internationale

Catégorie JEUNE U16, U18	Championnat d'Europe Jeunes (EYOC)			
	2025	2026	2027	2028
Formats des compétitions	Sprint, Longue, Relais	Sprint, Longue, Relais	Sprint, Longue, Relais	Sprint, Longue, Relais
Dates et Lieu	17 au 20/07 TCHEQUIE	25 au 27/06 SLOVENIE	18 au 21/06 LETONIE	
Nombre de Titres	4/ genre en individuel + 1 relais de 3 / genre Total 6	4/ genre en individuel + 1 relais de 3 / genre Total 6	4/ genre en individuel + 1 relais de 3 / genre Total 6	4/ genre en individuel + 1 relais de 3 / genre Total 6
Nbre maxi de coureurs	4D + 4H/catégorie = 16	4D + 4H/catégorie = 16	4D + 4H/catégorie = 16	4D + 4H/catégorie = 16
Objectifs	Acquisition d'expérience internationale - Top 8	Acquisition d'expérience internationale - Top 8	Acquisition d'expérience internationale - Top 8	Acquisition d'expérience internationale - Top 8

c) Les objectifs de résultats pour 2025-2029

Au regard du bilan effectué et des moyens dont la fédération dispose, les objectifs suivants peuvent être atteignables. Les objectifs des catégories jeunes et juniors sont des étapes à franchir pour atteindre les objectifs de la catégorie senior et élevé durablement le niveau de la France au rang de 5^{ème} nation mondiale.

- Objectifs généraux pour les seniors : Conforter le rang de la France en formats urbain et à nouveau progresser dans la hiérarchie mondiale en forêt.

Objectifs fixés	2025 (forêt)	2026 (urbain)	2027 (forêt)	2028 (urbain)	2029 (forêt)
Rang de la France au championnat du monde	6	5	6	5	5

Objectifs opérationnels : pour atteindre ces objectifs, les sportifs doivent produire des performances de pointe au championnat du monde (médaillages visés ou diplômes 4^{ème} à 6^{ème} place et/ou plusieurs tops 8), résultats raisonnablement accessibles en individuel et en relais, dans les deux catégories hommes et dames.

Pour que les équipes en relais soient médaillables, les performances individuelles doivent se situer au moins au niveau du top 20 lors des championnats du monde.

La stratégie de préparation aux compétitions de référence sera de plus en plus adaptée aux caractéristiques et au potentiel des coureurs et de plus en plus ciblée et affinée individuellement.

Plutôt qu'une spécialisation stricte, le choix stratégique s'oriente vers une individualisation accrue des objectifs, du calendrier, de l'entraînement, afin que chacun puisse atteindre son plein potentiel et les objectifs fixés.

Parmi les compétitions de référence, les championnats du monde sont donc prioritaires, mais avec l'alternance des formats, les championnats d'Europe dans l'autre format permettent aux quelques sportifs spécialisés d'avoir un objectif annuel et une continuité dans leur préparation.

Les autres compétitions intermédiaires (coupes du monde, championnats du monde universitaires...) sont hiérarchisées en fonction de leur intérêt en lien avec la préparation des championnats du monde et de leur positionnement dans le calendrier.

Au regard des programmes des compétitions internationales dont les formats de course sont variables d'une compétition à l'autre, la stratégie de préparation à la haute performance est de plus en plus adaptée aux caractéristiques et au potentiel des coureurs. La préparation est davantage ciblée et affinée individuellement afin que chacun atteigne son plein potentiel le ou les jours J.

- Objectifs pour les Juniors U20

L'objectif général est de former des juniors capables d'obtenir des résultats sur la scène internationale en senior par la suite.

Au regard du bilan effectué, les sportifs français doivent pouvoir démontrer au JWOC, un niveau de performance individuelle dans le top 20 en fin de catégorie junior, avec des performances de pointe dans le top 10. L'objectif en relais est d'atteindre à nouveau le podium.

➤ Objectifs pour les Jeunes U16 et U18

Les objectifs généraux sont de former et de permettre la construction de bases solides polyvalentes en forêt et en urbain ainsi que d'acquérir des expériences internationales dans le but de progresser pour intégrer le groupe France junior et devenir performant au plus haut niveau en senior.

Les objectifs sont avant tout ciblés sur la stabilité des compétences qui permettent d'obtenir des performances significatives en cherchant la régularité du niveau de performance, puis la capacité à produire des performance de pointe.

Au regard du bilan effectué, les jeunes sportifs français doivent pouvoir démontrer au EYOC, un niveau de performance individuelle dans le top 30 significatif avec des performances de pointe dans le top 10. En fin de catégorie jeune, l'objectif en relais est d'atteindre le podium.

Pour les sportifs, les critères de mise en liste ministérielle sont corrélés aux objectifs de résultats à atteindre.

3) Moyens mobilisés, envisagés

a) Le programme d'excellence et le programme d'accession

Le programme d'excellence correspond à la préparation aux compétitions Seniors et s'organise autour du dispositif du groupe France Senior et des deux pôles France.

Le programme d'accession correspond à la préparation des compétitions internationales Juniors (U20) et Jeunes (U18 et U16). Il s'organise :

- pour les juniors autour du dispositif du groupe France junior et des 2 pôles France.
- et pour les U18, autour du groupe France U18.

Les Groupes France sont mixtes.

Ils sont constitués pour la saison sportive mais peuvent être évolutifs : tout sportif hors groupe France sélectionné en compétition de référence au cours de la saison, l'intègre de fait, dès lors qu'il accepte son appartenance au groupe France ainsi que règlement haut niveau.

Les groupes France Seniors et Juniors sont déterminés en même temps que les listes ministérielles et en fonction des mêmes critères de performance. Les effectifs peuvent varier de quelques sportifs d'une année sur l'autre en fonction des résultats obtenus.

Le fonctionnement du groupe France U18 à sa constitution est différent de celui des groupes France Juniors et Seniors. En effet, il est paritaire en nombre de sportifs et de sportives dans sa sélection annuelle, même si les niveaux de performance et la densité n'est pas la même.

La mixité du fonctionnement des groupes France et des équipes de France contribue à une égalité de traitement, de suivi, d'accompagnement. Les niveaux de performance attendus, les critères de mises en listes ministérielles, les critères de sélections et méthodes de calculs statistiques sont les mêmes pour les femmes que pour les hommes.

Au niveau budgétaire, faisant suite à la diminution (de 18%) pour 2025 du contrat de performance, il a été décidé en comité directeur d'augmenter raisonnablement la participation des sportifs sélectionnés. En effet, à compter de la saison 2026, il y aura une augmentation de la participation aux frais de stages et l'introduction pour toutes les compétitions d'un forfait quotidien pour les repas. En fonction des groupes France, sont précisés d'autres participation aux frais selon le type d'actions haut niveau. Les modalités financières sont précisées dans l'annexe 1 - dispositions financières du règlement haut niveau, révisable annuellement par le comité directeur.

En ANNEXE : Annexe 1 - Dispositions financières (du règlement haut niveau 2025).

- Programme d'excellence, le groupe France (GF) Senior

Constitution et modalités de fonctionnement (dont financières)

Le GF Senior A regroupe les sportifs licenciés en catégorie D/H21 inscrits sur les listes ministérielles SHN (Elite, Senior, Relève) et ceux ayant courus l'un des deux derniers championnats du monde (en catégorie senior ou junior). Le GF Senior B regroupe des sportifs inscrits sur la liste ministérielle « Collectifs nationaux » ainsi que des partenaires d'entraînement non listés ayant un projet d'excellence sportive et proche des niveaux de performance requis.

Le groupe France fonctionne sous forme de stages fédéraux encadrés et planifiés par le manager du GF Senior pour préparer les compétitions de référence qui sont prioritaires. La planification tient compte à la fois du budget alloué et des ressources humaines compétentes disponibles.

Les sportifs participent financièrement à tous les stages. Les conditions de participation financière des sportifs A et B diffèrent pour les stages hivernaux de préparation (4 week-ends prolongés). La participation des coureurs B équivaut à l'autofinancement de chacun des week-ends haut niveau.

Pour les stages de préparation aux compétitions prioritaires, la FFCO ne prend en charge que les sportifs sélectionnés en équipe de France avec une participation des sportifs précisée en annexe 1 du règlement haut niveau.

De même, concernant les sélections en coupes du monde, afin de remplir l'objectif du nombre de sportifs classés au Ranking mondial (au moins 10) et pour permettre aux plus jeunes seniors d'acquérir l'expérience internationale nécessaire, deux listes de sélection, principale et complémentaire, sont établies en fonction des niveaux de performance atteints aux sélections. Elles se différencient par la prise en charge par la fédération, qui peut évoluer si le sportif en liste complémentaire remplit les objectifs de résultats attendus.

Modalités et critères de sélections pour la constitution des équipes de France

Les sélections seniors, ouvertes aux sportifs en GF Senior, sont planifiées dans la saison en fonction des formats respectifs des championnats du monde et d'Europe et des compétitions intermédiaires. Selon la sélection, et le type de formats (urbain et/ou forêt), elles ont lieu sur 1 à 3 jours et au moins sur 2 courses par format. Des compétitions intermédiaires (coupes du monde par exemple) peuvent servir de sélection pour les compétitions de référence prioritaires (Championnats du monde et d'Europe).

Sur demande exceptionnelle, le DTN peut accorder sur critère de niveau une autorisation exceptionnelle de participation aux sélections Seniors.

Les critères de sélection répondent aux niveaux de performance requis pour atteindre les objectifs fixés. La philosophie de sélection peut être différente si la course est individuelle ou en relais, et peut tenir compte également du niveau et de l'expérience international du sportif. Pour la constitution des équipes de France pour les coupes du monde (compétitions de préparation et d'acquisition d'expérience), le comité de sélection sera vigilant en cas de niveau de performance similaire et pourra donner la priorité aux plus jeunes seniors.

Lors des sélections, à partir des temps de course réalisés, plusieurs indicateurs de performance sont observés :

- L'écart (en indice de performance ou en %) entre le temps du coureur et le meilleur temps potentiel estimé du champion du monde (addition de tous les meilleurs temps des postes à postes) et la place
- Le niveau de performance sera estimé à partir de statistiques réalisées en fonction des résultats de compétitions internationales antérieures ayant eu lieu sur des terrains aux caractéristiques similaires.

La programmation de la préparation des équipes de France Seniors

Le manager du groupe France et des équipes de France seniors assure la coordination, la cohérence et la programmation générale des stages, des compétitions intermédiaires ou de préparation, des compétitions de référence dans le respect du budget global alloué.

La distinction des stages de préparation plus globale et ceux de préparation spécifique selon les formats forêt ou urbain est renforcée, certains sportifs se spécialisant.

La logistique de préparation est plus importante en sprint (technique et sécurité), l'entraîneur national est nécessairement assisté pour la mise en œuvre (salarié).

La préparation des sportifs au sein du groupe France :

- Pour les jeunes seniors (U25), passage de juniors à seniors, augmenter progressivement le volume de travail (dans toutes les dimensions de la performance), d'acquisition des routines techniques et d'expérience en CO (en entraînements et en compétitions).
 - Pour les seniors plus expérimentés, maintenir ou accroître le volume de travail techniques dans tous les formats en période non compétitive. Selon l'âge et l'expérience maintenir ou augmenter le volume et la qualité (précision) de l'entraînement physique (course à pied, musculation).
 - Accroître le travail de préparation spécifique, selon les formats et sur les terrains types des championnats de référence avec un encadrement permettant l'analyse précise des caractéristiques spécifiques.
 - Puis également sans encadrement (fautes de moyens suffisants) pour renforcer le travail des routines techniques en autonomie, lors de stages dits « personnalisés ». Les meilleures SHN bénéficient d'une aide financière complémentaire pour cette préparation.
 - Amplifier lors des stages de préparation spécifique, une mutualisation des séances d'entraînements avec les meilleures équipes étrangères pour se confronter davantage au meilleur niveau mondial, notamment en période pré-compétitive.
 - Augmenter le travail de préparation en simulation (préparation mentale des choix d'itinéraire). Ce travail est assuré là-aussi par le salarié en soutien à l'entraîneur national.
 - Concernant la construction et le suivi des programmes individuels de chacun, le manager des équipes de France effectuent des entretiens individualisés à la fois pour définir les objectifs et les moyens prioritaires à mettre en œuvre. Des points d'étapes réguliers sont réalisés au cours de la saison.
 - Pour les SHN hors pôle n'ayant pas d'entraîneur personnel, un suivi de la préparation physique est mis en place en fonction de leurs besoins avec le préparateur physique salarié. Les sportifs ayant un entraîneur personnel peuvent être aidés financièrement.
 - Remplir régulièrement et avec précision son carnet d'entraînement numérisé, auquel a accès l'entraîneur (de pôle ou du groupe France) responsable du suivi du sportif.
 - La préparation mentale s'effectue au sein des pôles essentiellement et pour les SHN hors pôle, ils ont la possibilité d'être orientés vers des préparateurs mentaux et aidés financièrement
- Programme d'accession, le groupe France (GF) Junior

Constitution et modalités de fonctionnement (dont financières)

Le GF Junior A regroupe les sportifs âgés de 18 à 20 ans licenciés en catégorie D/H18 et D/H20 inscrits sur les listes ministérielles « Relève » ou « Espoir ». Le GF Junior B regroupe les sportifs inscrits en liste ministérielle ou hors liste, détectés tardivement, dont les résultats sont proches des niveaux de performance requis et ayant un projet de haut niveau.

L'effectif du GF Junior varie d'une année sur l'autre en fonction des résultats et niveaux de performance atteints.

Les modalités financières des stages et des compétitions sont quasi similaires à celles des seniors définies dans l'annexe financière du règlement haut niveau.

Le groupe France Junior fonctionne sous forme de stages fédéraux encadrés et planifiés par l'entraîneur responsable du GF Junior en concertation avec le manager des seniors. En effet, les juniors participent également aux stages hivernaux (week-ends prolongés) avec les seniors. Ils sont suivis plus individuellement par l'entraîneur junior et un de ses deux assistants techniques. Ces week-ends hivernaux adaptés en volume d'entraînement permettent de travailler toutes les bases techniques et davantage en volume. Les deux autres stages sur sélections sont programmés l'un en phase pré-compétitive pour préparer les championnats du monde Juniors de l'année en cours et le second, en été permet d'anticiper et de préparer les championnats du monde de l'année suivante. La coupe d'Europe Junior qui a souvent lieu en fin de saison est une compétition de préparation et d'acquisition d'expérience internationale.

La préparation des sportifs juniors

Les sportifs du groupe France juniors première année sont lycéens le plus souvent. Ils s'entraînent donc au quotidien au sein de leur club et/ou en classe sport-étude. (Actuellement il en existe 3 sur le territoire dans les départements 21, 42 et 77).

La plus-part des juniors d'âge supérieur, ayant pu candidater en pôle sont membres d'un des pôles France (selon leur choix d'études). La préparation est alors celle proposée et individualisée d'un des deux pôles France.

Comme les seniors, afin d'être suivis dans leur entraînement, Tous les sportifs juniors doivent remplir régulièrement le carnet d'entraînement numérisé choisi par les entraîneurs.

Modalités et critères de sélections pour les équipes de France

Les sélections Juniors en équipe de France Dames et Hommes ne sont ouvertes qu'aux membres du groupe France Juniors. Sur demande exceptionnelle d'un sportif licencié en D/H20le DTN peut accorder, sur critère de niveau, une autorisation exceptionnelle de participation aux sélections Juniors.

Les quotas maximums aux JWOC sont de 6 Dames et 6 Hommes âgés de 20 ans et moins.

Les sélections sont planifiées si possible à 2 semaines d'intervalles et en fonction des calendriers internationaux et en tenant compte du calendrier national et comprennent les 3 formats de course.

La philosophie de sélection est de prouver sa capacité à réaliser des performances de pointes se situant au moins dans le top 20 mondial.

A partir d'un programme réalisé sur Excel et des archives des résultats des championnats du monde de la décennie, nous pouvons estimer le podium mondial sur une course de sélection aux caractéristiques similaires. L'écart au podium nous permet d'estimer également le temps de course du podium, des tops 10, 20, 30. La sélection s'effectue en classant les sportifs français en fonction du nombre de tops 20 estimés lors des sélections.

- Programme d'accession, le groupe France U18

Constitution et modalités de fonctionnement (dont financières)

Le groupe France U18 (pour les 15 à 17 ans) est constitué en début de saison sportive (novembre) après des tests de sélection faisant suite à une détection au niveau national. Une pré-sélection des 50 meilleurs jeunes sportifs (25D + 25H) est établie en septembre à partir du classement prenant en compte les résultats des compétitions nationales, des championnats de France et des courses de sélection pour les championnats d'Europe Jeunes de la saison qui se termine. Ces 50 sportifs sont invités à participer à 2 jours de sélection nationale comprenant une course technique et un test physique en tout terrain.

A l'issue, 20 jeunes sportifs sont sélectionnés, les 10 meilleurs hommes et 10 meilleures dames des 3 années d'âge des catégories D et H16 et D et H18 1^{ère} année (15 à 17 ans). Un groupe de 20 mineurs est la limite actuelle pour un fonctionnement et un suivi individualisé dépendant des ressources humaines d'encadrement et du budget alloué pour ce groupe France. Faisant suite à la baisse du contrat de performance de l'ANS pour 2025 et les années suivantes, la participation financière pour chacun des sportifs en accession au haut niveau va plus que doubler. La DTN incite les familles à solliciter les clubs et les structures déconcentrées à cofinancer les stages de leurs meilleurs jeunes.

Les trois stages annuels du GF U18 sont ouverts aux sportifs sélectionnés en début d'année en GF U18 et ceux qui l'intègrent suite à une sélection en équipe de France. Les stages sont organisés en hébergement collectifs pour mineurs en pension et parfois en gestion libre avec une intendante.

La programmation des stages est effectuée par le CTS entraîneur et responsable du groupe France U18. Les stages sont répartis sur la saison et ont pour objectifs une préparation sur des terrains aux caractéristiques variées permettant aux sportifs détectés d'acquérir toutes les techniques d'orientation et d'engranger des expériences d'orientation multiples. Un bilan est établi après chaque stage. La programmation des stages et leur contenu en tient compte l'année suivante.

La préparation des sportifs

Les sportifs du groupe France U18 (lycéens) s'entraînent au quotidien au sein de leur club et/ou en classe sport-étude. L'entraîneur responsable du GF U18 est en relation avec les entraîneurs de club ou les entraîneurs personnels des sportifs auxquels il transmet les bilans de stage individualisés des sportifs qu'ils entraînent.

Un carnet d'entraînement numérisé réalisé par la FFCO, simple d'accès, est à compléter par chacun des sportifs du groupe France.

Modalités et critères de sélections pour la constitution de l'équipe de France pour les EYOC

Les sélections en équipe de France Jeune (pour les EYOC) sont ouvertes à tout sportif licencié en D/H16 et D/H18 et pas uniquement réservées aux sportifs sélectionnés en GF U18. De ce fait, et pour favoriser la participation aux sélections, les sélections EYOC ont lieu dans la mesure du possible sur un week-end de compétitions de niveau national (2 courses forêt) auquel s'ajoute une course au format urbain organisé le plus souvent par la Direction technique nationale.

Les quotas maximums aux EYOC sont de 4 par catégorie, donc 16 sportifs.

Les critères de sélection des D/H16 : une certaine stabilité technique est attendue. Donc seront sélectionnés les sportifs qui auront réalisé les meilleurs résultats sur 3, ou à défaut sur 2 courses.

Les critères de sélection des D/H18 : introduction de la notion de performance de pointe. Seront sélectionnés les sportifs qui auront réalisé les meilleurs résultats sur les 3 courses et montrer la capacité à produire une performance de pointe.

A partir des temps de course réalisés, plusieurs indicateurs de performance sont observés :

- L'écart (en indice de performance ou en %) entre les coureurs sur 3 et 2 courses
- Puis la place, si les écarts sont trop faibles pour être significatifs d'un niveau de performance.

b) Les deux structures pôles France

Les pôles France accueillent les sportifs dès leur première année post bac, à partir de 17 en cas d'année d'avance ou 18 ans. Les deux pôles France font à la fois partie du programme d'excellence (seniors) et du programme d'accession (juniors).

Les deux structures « pôles France » sont des associations indépendantes en convention avec la Fédération. Elles répondent à un cahier des charges dont l'évaluation est effectuée annuellement.

En ANNEXE : Le cahier des charges du pôle France LOIRE
 Le cahier des charges du pôle France CLERMONT-FERRAND
 La fiche d'évaluation annuelle

Le pôle France Loire a son siège à Saint-Etienne et le lieu d'études des SHN est principalement l'INSA Lyon sur le site de la Doua, ou à proximité si les études choisies n'existent pas à Clermont-Ferrand. Pour le pôle de Clermont-Ferrand, les cursus d'études peuvent se suivre sur les deux campus de Clermont-Ferrand.

Pour mener à bien le double projet, les études doivent pouvoir être aménagées (horaires et étalement) et doivent être compatibles en termes de charge de travail avec l'entraînement de haut niveau. La CO demandant de nombreux déplacements, la proximité des lieux d'entraînement, de départ aux entraînements en nature, du lieu d'études et du domicile est impérative pour une optimisation du temps quotidien du sportif.

La sélection pour l'entrée ou pour le maintien en pôle est établit après candidature déposée par le sportif à partir des résultats des compétitions de référence de l'année précédente et en cours (sélection dès le mois de mai en lien avec Parcoursup). Il faut être en liste ministérielle a minima espoir pour y prétendre. Les recrutements et les maintiens en pôle France répondent aux mêmes critères de performance que les mises en listes ministérielles. Plusieurs compétitions de référence ayant lieu durant l'été, la finalisation des entrées et maintiens se fait durant l'été pour la rentrée de septembre.

Pour les primo entrants, nous estimons que le temps d'adaptation à l'entraînement en pôle France nécessite 2 années pour en voir les effets en termes de résultats en compétition. Si après 2 ans, le sportif n'a pas progressé significativement, qu'il n'est pas sélectionné en équipe de France, il n'est pas maintenu en pôle France.

Les CTS, entraîneurs responsables des pôles France planifient et mettent en œuvre l'entraînement au quotidien (contenu collectif et individualisé selon les compétitions préparées). Les deux pôles du fait de leur éloignement géographiques modéré parviennent à mutualiser leurs entraînement techniques en forêt notamment le samedi.

Ils effectuent le suivi des sportifs de leur pôle lors d'entretiens réguliers au cours desquels tous les aspects de la performance ainsi que le suivi socio-professionnel sont abordés.

c) Les ressources humaines

L'encadrement actuel du haut niveau au sein des trois groupes France (Senior, Junior, U18) et des 2 pôles France est composé de :

- 3 CTS en charge chacun d'un groupe France
- 3 prestataires en soutien technique pour le GF U18 dont 2 interviennent aussi sur le GF Senior

- 2 salariés à temps partiels (en charge de la préparation technique, logistique et du suivi de l'entraînement au quotidien d'une partie des meilleurs sportifs seniors hors pôle).
- 1 entraîneur fédéral bénévole (intervenant sur le GF U18)

Au staff technique s'ajoute le staff médical ou paramédical :

- Un encadrement médical en stage et en compétitions U18. Jusque-là systématique, avec la diminution du budget du contrat de performance, il est envisagé de prendre un médecin en fonction du pays d'accueil et de son éloignement du lieu du stage ou de la compétition du premier service médical accessible en cas de besoin. La présence d'un médecin sur les stages jeunes est plus difficile à trouver notamment en période estivale et bien que nous ayons déjà plusieurs médecins à solliciter et volontaires pour encadrer l'équipe de France Jeune.
- Un encadrement paramédical (masseur-kinésithérapeute) en stages et compétitions juniors et seniors. Les kinésithérapeutes sont très impliqués et assurent aussi durant les stages des séances de prévention des blessures spécifiques. L'équipe paramédicale a été renforcée au cours de cette olympiade. 3 kinésithérapeutes se répartissent les missions des équipes de France juniors et seniors. Sur les compétitions, l'encadrement fait appel en cas de besoins aux médecins des organisations.

Pour la gestion de l'intendance pour les stages les plus nombreux en gestion libre (GF U18 et Senior), il faut compter

- 1 intendante bénévole. Pour les seniors, ce mode de fonctionnement en stage ou en compétition apporte plus de flexibilité et d'individualisation des horaires des repas et est positif à la vie du groupe.

Sinon, pour les seniors, en fonction des lieux de stages, les repas peuvent aussi être gérés en gestion libre par l'encadrement et les sportifs eux-mêmes. Pour le groupe France U18, la pension est privilégiée.

Le renforcement de la féminisation de l'encadrement est une préoccupation réelle mais sans réels moyens pour y parvenir de manière pérenne. Parmi toutes les personnes faisant partie de l'encadrement haut niveau, nous comptons actuellement

- Une assistante technique.
- Les médecins pouvant être disponibles pour intervenir sur le GF U18 sont principalement des femmes.
- Une intendante est régulièrement présente chez les seniors et U18
- Et potentiellement, nous pouvons avoir 2 à 3 anciennes SHN bénévoles pour des encadrements ponctuels de séances

Seuls les deux pôles France ont des intervenants dans d'autres dimensions de la préparation de haut niveau :

- Chaque pôle a un préparateur physique régulier et deux préparateurs mentaux, un ou deux kinésithérapeutes, un ou deux médecins pour la SMR et pour les consultations médicales (maladie, blessures).
- Et selon les besoins des sportifs, un diététicien ou nutritionniste, un psychologue, un ostéopathe.

Les responsables des pôles France veillent également à la mixité des personnes des différents corps de métier qui interviennent auprès des sportifs dès que c'est possible.

Cependant, pour faire mieux et travailler plus sereinement et non dans l'urgence permanente, dans de meilleures conditions (sans prise de risque), il serait nécessaire de renforcer l'encadrement avec :

- Un CTS supplémentaire pour répartir davantage les missions des 3 CTS responsables d'équipes dont deux sont aussi entraîneurs responsables de pôles France, afin qu'ils puissent mutuellement se remplacer et se compléter dans l'encadrement auprès des prestataires et salariés. La nécessité serait aussi à l'instar des meilleurs nations de pouvoir accompagner et suivre davantage les sportifs de haut niveau dans tous les domaines de la haute performance.
- Une personne supplémentaire prestataire pour compléter et suppléer les prestataires de l'équipe d'encadrement existante, en cas d'indisponibilité, d'enchaînement des actions haut niveau.
- La solution de faire appel à des bénévoles (anciens et anciennes SHN) pour soutenir les CTS sur des actions HN courtes est aussi une possibilité mais nettement moins pérenne. Et comme précisé dans le bilan de l'olympiade passé, le renforcement féminin de l'encadrement est une réelle préoccupation et nous essayons d'y pallier avec des bénévoles tant que nous n'aurons pas d'autres possibilités.

En ANNEXE : Organigramme du haut niveau - CO à pied.

d) Les aspects financiers

Le budget haut niveau prend en compte :

- Le budget du programme d'excellence senior (stages encadrées et personnalisées des SHN et compétitions de référence Seniors)
- Le budget du programme d'accèsion des catégories juniors et U18 (stages et compétitions)
- Le soutien au fonctionnement des deux pôles France
- L'encadrement médical et paramédical
- Les frais de la surveillance médicale réglementaire de tous les sportifs en groupe France et la rémunération et les frais administratifs du médecin coordonnateur de la SMR.
- Les aides personnalisées
- Les salaires à temps partiel des deux chargés de développement du haut niveau

Le coût des dotations vestimentaires des équipes de France ne fait pas partie du budget analytique du haut niveau mais est classé dans les partenariats. Néanmoins le budget des équipements sportifs en équipes de France est incontournable pour la représentation de la France lors des stages et compétitions internationales et a un coût non négligeable au sein du budget HN, malgré un partenariat avec l'équipementier. Ce budget est pris en compte dans l'analyse ci-dessous.

Avec les deux embauches équivalents à 110% ETP au dernier trimestre de 2023, la part budgétaire des fonds propres de la FFCO pour l'olympiade à venir passe à 54% contre 46% de subvention ANS prévisionnelle (données de 2025). La part du budget de la FFCO pour le fonctionnement du haut niveau a augmenté de 4% en 3 ans. Avec la baisse annoncée de 18% du contrat de performance à partir de 2025, la part fédérale du budget haut niveau va augmenter significativement (quasi 10%) pour le PPF 2025-2029.

4) Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Période d'évaluation

Le bilan de la saison individuel et collectif est effectué une fois la saison terminée, fin octobre-début novembre.

Le bilan collectif est présenté par les entraîneurs aux sportifs de leur groupe France lors d'un regroupement de début de saison suivante (fin novembre – début décembre) et/ou par visio-conférence pour les seniors.

Les bilans individuels sont ensuite effectués avec chacun des sportifs avec l'entraîneur responsable de leur groupe France. Le contrat d'objectifs sert de support au bilan de l'année écoulée et permet d'établir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir la saison suivante.

Le DTN effectue le bilan annuel du PPF au cours du premier semestre de l'année suivante dans le cadre du bilan du contrat de performance durable annuel.

- Indicateurs de suivi des résultats et d'évaluation

Les indicateurs de suivi et d'évaluation sont en corrélation avec les objectifs de résultats fixés et les critères de mises en listes ministérielles.

Pour les seniors :

- Rang mondial et européen de la France (championnats)
- Nombre de médailles, de tops 8, tops 20 en individuel et les résultats en relais sur les championnats.
- Sur les coupes du monde, mêmes indicateurs en ajoutant les tops 30 et 50 en individuel pour le suivi de la progression des jeunes seniors.

Pour les juniors (U20) :

- Classement mondial de la France (règlement IOF)
- Nombre de médailles, tops 8, tops 20, tops 30 et 40 individuels et les résultats en relais sur les championnats du monde.
- Sur la coupe d'Europe, Nombre de médailles, tops 8, tops 20 et les résultats en relais.

Pour les jeunes :

- U18 : Nombre de tops 8, et tops 20 et tops 30 et résultats en relais
- U16 : Nombre de tops 30 et résultats en relais
- Classement de la France sur les championnats d'Europe jeunes

- Sportifs
 - Nombres de sportifs dans les différentes listes ministérielles
 - % de réalisation de la SMR
 - Nombres de sportifs aidés par l'ANS (aides sociales, CIP, autre dispositif) et aidés au niveau fédéral (aides personnalisées, primes à la performance)

- Structures : pôles France
 - Respect du cahier des charges via la fiche d'évaluation annuelle avec
 - Les effectifs (globaux et par genre, par liste ministérielles)
 - Nombres de sportifs sélectionnés et %

PPF - Partie opérationnelle

1) Critères de mise en liste des sportifs

- **Critères de mise en liste SHN (Elite, Senior et Relève)**

Rappel du code du sport :

Article R221-8

La durée d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau dans l'une des catégories prévues aux articles R. 221-4, R. 221-5 et R. 221-6, (Elite, Senior et Relève) peut être prorogée pour une durée d'un an, après avis motivé du directeur technique national placé auprès de la fédération délégataire compétente, lorsque le sportif n'a pas, momentanément, réalisé les performances ou obtenu les classements requis, notamment pour des raisons médicales. Elle peut être prorogée pour une durée de deux ans pour des raisons liées à la maternité.

Les directives ministérielles :

Les critères de mise en liste Elite et Senior sont communes à tous les disciplines reconnues de haut niveau pour les championnats du monde et les éventuelles autres compétitions de référence validées. C'est le cas pour les championnats d'Europe de CO.

Les critères de mise en liste Relève sont proposées par le DTN à partir des directives transmises par l'ANS : un seul critère de performance (en termes de place) est exigé par compétition de référence validée en individuel et en relais.

Les critères de mise en liste Relève concernent les compétitions de référence des catégories Junior (D/H18, D/H20) et Senior (D/H21) autre que les championnats du monde (directive ministérielle). C'est un changement notable par rapport PPF précédent.

CRITERES DE MISE EN LISTE SHN 2025 / 2028			
Compétitions de référence	ELITE	SENIOR	RELEVE
Championnat du Monde Senior "Urbain" ou "Forêt" individuel	1	2 à 8	
Championnat du Monde Senior "Urbain" ou "Forêt" Relais	1	2 à 4	
Championnat d'Europe Senior "Urbain" ou "Forêt" individuel		1 à 8	9 à 30
Championnat d'Europe Senior "Urbain" ou "Forêt" Relais		1 à 4	5 à 6
Coupe du Monde Senior "Urbain" et "Forêt" individuel		1 à 8	9 à 30
Coupe du Monde Senior "Urbain" et "Forêt" Relais		1 à 4	5 à 6
Championnat du Monde Junior U20 "Urbain" et "Forêt" individuel			1 à 20
Championnat du Monde Junior U20 "Urbain" et "Forêt" Relais			1 à 6
Championnat d'Europe Jeune U18 "Urbain" et "Forêt" individuel			1 à 8
Championnat d'Europe Jeune U18 "Urbain" et "Forêt" Relais			1 à 3
Coupe d'Europe Junior U18 U20 "Urbain" et "Forêt" individuel			1 à 8
Coupe d'Europe Junior U18 U20 "Urbain" et "Forêt" Relais			1 à 3
Championnat du Monde Universitaire U25 Individuel			1 à 8
Championnat du Monde Universitaire U25 Relais			1 à 3

- **Critères de mise en liste « Sportifs des collectifs nationaux » (SCN) et « Sportifs espoirs » (Espoir)**

La liste ministérielle « Collectifs nationaux » s'adresse aux sportifs de la catégorie Senior (à partir de D/H21) ayant déjà rempli le critère Relève en catégorie Junior.

La liste ministérielle « Espoirs » s'adresse aux sportifs des catégories Jeune (D/H16, D/H18) et Junior (D/H20).

Tous les critères de mise en listes ministérielles sont définis en termes de performance à la place. Cependant pour les catégories SCN et Espoir, le DTN a plus de souplesse et peut tenir compte d'autres critères proposés et validés par l'ANS.

Ainsi, dans le cadre de la maîtrise des effectifs et de l'accompagnement des sportifs dans leur passage de Junior en Senior, le DTN veillera en priorité à la mise en liste « SCN » des plus jeunes seniors, selon les critères de performance défini ou à défaut de sélection pourra proposer des sportifs proches du niveau de performance du dernier sélectionné.

Dans le cadre de la maîtrise des effectifs, de l'accompagnement et du suivi des meilleurs jeunes sportifs dans leur passage en études supérieures (Parcoursup), le DTN pourra proposer sur liste « Espoir » des sportifs ayant montré un potentiel (physique, technique) en cas de problème particulier survenu en cours d'année ou à défaut de sélection (cause quotas restreints) des sportifs proches du niveau de performance du dernier sélectionné.

CRITERES DE MISE EN LISTE SCN et SE 2025 / 2028		
Compétitions de référence	SCN	ESPOIR
Championnat d'Europe Senior "Urbain" ou "Forêt" individuel	31 à 50	
Championnat d'Europe Senior "Urbain" ou "Forêt" relais	7 à 10	
Coupe du Monde Senior "Urbain" et "Forêt" Individuel	31 à 50	
Coupe du Monde Senior "Urbain" et "Forêt" Relais	7 à 10	
Championnat du Monde Universitaire U25 Individuel	9 à 20	
Championnat du Monde Universitaire U25 Relais	4 à 6	
Championnat du Monde Junior U20 "Urbain" et "Forêt" individuel		21 à 40
Championnat du Monde Junior U20 "Urbain" et "Forêt" Relais		7 à 10
Championnat d'Europe Jeune U18 "Urbain" et "Forêt" individuel		9 à 30
Championnat d'Europe Jeune U18 "Urbain" et "Forêt" Relais		4 à 10
Coupe d'Europe Junior U18 U20 "Urbain" et "Forêt" individuel		9 à 20
Coupe d'Europe Junior U18 U20 "Urbain" et "Forêt" Relais		4 à 6
Championnat d'Europe U16 "Urbain" ou "Forêt" individuel		1 à 30
Championnat d'Europe U16 "Urbain" ou "Forêt" Relais		1 à 10

2) La convention fédération/sportif de haut niveau

Conformément au code du sport, la convention détermine les droits et obligations du sportif de haut niveau et de la fédération en matière de formation, d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

La convention individuelle SHN-FFCO est mise à jour annuellement en fonction de l'évolution éventuel du code du sport et des mises à jour du règlement haut niveau qui définit le fonctionnement du haut niveau au sein de la FFCO et que la convention reprend en partie.

La convention SHN-FFCO pour 2026 sera mise à jour et complétée à partir de celle de 2025, notamment concernant les aides individualisées aux sportifs, la formation citoyenne, la lutte contre les violences, la prévention contre le dopage. En effet l'architecture de formation et la formation de lutte contre les violences dont les violences sexuelles est en cours de mise à jour. La prévention des sportifs de haut niveau s'appuiera sur les nouveaux contenus. Le plan de lutte contre le dopage 2025-2028 a été validé par le comité directeur du 24 mai 2025. Ils précisent les formations à réaliser en présentiel et en e-learning adaptées à chaque catégorie de sportifs.

En ANNEXE, la convention SHN – FFCO 2025.

3) Les modalités du suivi socio-professionnel

Les priorités d'accompagnement des sportifs de haut niveau sont :

➤ L'aménagement des études

Les sportifs de haut niveau en course d'orientation s'engagent pour la plupart dans des études supérieures post bac longues à l'université ou en école d'ingénieur, dont l'INSA Lyon. Avec l'étalement des études, ceux de l'INSA obtiennent leur diplôme après 6 ou 7 années.

La stratégie est dans un premier temps d'aménager au mieux les cursus d'études.

Question emploi à la fin des études, un emploi d'ingénieur à temps partiel en France n'est pas simple à trouver. Aussi, il n'est pas rare que les orienteurs SHN se délocalisent en Scandinavie pour trouver un temps partiel d'ingénieur. Dans d'autres cas, ils repoussent leur entrée dans la vie professionnelle.

Concernant le suivi socioprofessionnel des étudiants :

Au regard du faible nombre de CTS, et des tâches quotidiennes des entraîneurs responsables des équipes de France et des pôles, de l'entraîneur national des Seniors, la mission du suivi socio-professionnel n'est pas déléguée à un seul CTS mais partagée.

Le référent du suivi socio-professionnel est le DTN et est en relation sur le sujet avec les 2 CTN en charge d'un pôle France l'entraîneur national.

Le référent du suivi socio-professionnel :

- informe et rappelle annuellement aux sportifs en listes ministérielles toutes les dispositions spécifiques dont ils peuvent bénéficier au regard de leur double projet.
- établit les convocations individuelles justifiant toutes absences programmées au contrat d'objectifs personnalisés ou validées en cours d'année par l'entraîneur responsable du sportif.
- établit toutes les convocations en Equipe de France pour transmission par le sportif lui-même à son responsable de formation ou à son employeur.
- est l'interlocuteur privilégié concernant les aménagements d'études pour les sportifs hors pôle France.
- favorise lors de la mise en place d'un dispositif d'aménagement particulier, les relations entre le sportif et les interlocuteurs concernés (cas d'une alternance aménagée, par exemple).
- effectue un suivi régulier pour les sportifs hors pôle notamment post-études, en complément du directeur du Groupe France.
- étudie et coordonne avec les maisons régionales de la performance concernées les CIP.

Pour les sportifs membres d'un pôle France, une gestion locale par les entraîneurs responsables des pôles France est effectuée pour :

- Les besoins d'aménagement des emplois du temps en lien avec les directeurs d'établissement d'enseignement supérieur.
- Le suivi des études (résultats) en lien avec les sportifs majeurs et les parents pour les mineurs et si besoin l'organisation de soutien.
- Les besoins en cas de stages ou compétitions de décalage des contrôles et partiels.
- Le suivi des études est assuré par l'entraîneur responsable du pôle lors d'entretiens réguliers sur le plan sportif et du suivi socioprofessionnel.

➤ L'aménagement du temps de travail

Le responsable du suivi socio-professionnel (le DTN) est en contact régulier avec les responsables des pôles et le manager des seniors pour anticiper annuellement sur les entrées dans la vie active des SHN. Il fait l'interface avec les

sportifs concernés et les renseignent sur les conditions et modalités de mise en place des CIP.

Si l'employeur est d'accord pour la mise en place, le DTN prend le relais auprès de la MRP concerné. Annuellement, on peut estimer le besoin à 2

➤ Les aides financières des SHN

- Les
- Les aides personnalisées

Les aides personnalisées proviennent d'une part de l'ANS et d'autre part des fonds propres de la fédération.

Elles ne sont ni un revenu, ni une paye mais bien une aide. Ainsi, elles ne sont, ni obligatoires, ni fixes, et le cadre de leurs attributions est défini par le DTN dans le respect des directives de l'Agence.

Elles tiennent compte :

- du niveau de performance atteint (résultats obtenus lors des compétitions internationales de référence et intermédiaires).
- du projet sportif et socioprofessionnel du SHN, précisé dans le contrat d'objectifs personnalisé
- des frais réellement à la charge du sportif.

Le cadre des aides personnalisées ANS

- Seuls les athlètes à jour de leur recensement sont éligibles aux aides personnalisées.
- 3 rubriques possibles pour les aides personnalisées de l'ANS :
 - Les aides sociales, réservées aux sportifs dont les ressources annuelles brutes sont inférieures à 40 000€.
 - Le manque à gagné sportif en compensation des jours de congé sans solde posé pour participer à des compétitions ou stages en équipe de France (sur convocation officielle et présentation des justificatifs).
 - Le remboursement de frais à la formation et reconversion, à la parentalité sur présentation du projet.

Au regard de l'enveloppe attribuée par l'ANS pour les aides personnalisées, l'aide sociale est distribuée par le DTN en priorité aux sportifs seniors entrés dans la vie active dont les revenus sont partiels et faibles. La répartition de l'aide tient compte des niveaux de performance atteints.

Le versement se fait directement par l'ANS aux sportifs concernés une fois le portail dédié complété par le DTN.

Les aides personnalisées fédérales

- Une aide aux frais supplémentaires de formation pour les SHN à l'INSA Lyon peut être prise en charge (sur présentation de la facture annuelle) sur le budget des aides personnalisées de la FFCO, sous réserve du budget annuel haut niveau voté.
- Une partie de l'aide personnalisée fédérale est réservée aux primes à la performance.

Elles sont attribuées par le DTN en fonction des résultats obtenus aux championnats du monde et championnat d'Europe Seniors, selon le barème ci-dessous.

Elles sont versées en fin d'année.

BAREME DE REPARTITION des PRIMES FEDERALES A LA PERFORMANCE

COURSE PEDESTRE	D'ORIENTATION	Course Individuelle	Relais (pts/pers)
		POINTS*	
Championnats du Monde (CM), d'Europe (CE) Seniors	1 ^{er}	25	15
	2 ^{ème}	20	10
	3 ^{ème}	15	8
	4 ^{ème} à 6 ^{ème}	8	5

*La valeur du point est déterminée en fin de saison en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée.

- Sous réserve du budget fédéral haut niveau, dédié et dans le cadre de la politique de soutien aux jeunes seniors, une aide peut être apportée pour les stages ouverts ou les coupes du monde non prise en charge par la fédération.
- Les conditions d'attribution
 - Les aides personnalisées sont nominatives (justificatifs de frais personnels)
 - Le sportif pour lequel des aides personnalisées sont attribuées doit être à jour de sa surveillance médicale réglementaire (SMR), du paiement des factures émises par la fédération à son encontre et être à jour des informations France-Sport (PSQS).
- La prise en compte d'autres problématiques pouvant impacter la vie des SHN
 - La maternité et la paternité

En cas de maternité et de paternité de sportifs ou sportives de haut niveau, l'encadrement tiendra compte après échange avec les sportifs concernés de leur nouvelle organisation personnelle, leur récupération pour adapter leur programme d'entraînement et de compétitions. Des aménagements à la vie en stages et en compétitions seront à anticiper à la fois au niveau de la logistique, au niveau financier et avec le reste de l'équipe.

- La santé mentale des sportifs

Les équipes d'encadrement des différents groupes France et des pôles France sont à l'écoute des sportifs et communiquent régulièrement et aisément en interne. De manière générale, l'encadrement du haut niveau est sensibilisé pour proposer un suivi individualisé auprès d'un professionnel compétent, dès lors qu'il détecte un problème de santé, encore faut-il qu'il sache en détecter les premiers signes. C'est pourquoi, une formation plus spécifique concernant les problèmes de santé mentale et leur détection est à envisager durant cette olympiade.

Le médecin coordonnateur de la SMR et des équipes de France est une personne ressource également pour aider les encadrants bien réagir et accompagner au mieux les sportifs vers un ou des professionnels compétents.

- La prise en compte des spécificités de la performance des sportives.

Les entraîneurs ont été sensibilisés aux problématiques des troubles menstruels et à l'individualisation indispensable de la gestion des problèmes avec la sportive elle-même, allant jusqu'au repos si nécessaire.

Les préparateurs physiques des pôles ont été formés au renforcement correct du plancher pelvien et des abdominaux. Mais en fonction des personnalités des sportives, le sujet n'est pas abordé par toutes avec les entraîneurs, quasi tous masculin. C'est pourquoi, une formation avec les féminines des groupes France est à envisager avec une personne ressource extérieure.

4) La surveillance médicale réglementaire

A ce jour, la législation concernant la SMR n'ayant pas évolué, la fédération ne propose pas de changement des examens à réaliser dans ce cadre.

Le taux de réalisation est élevé et dû au suivi du médecin coordonnateur et aux rappels effectués par le DTN.

Le contenu de la SMR fait partie du règlement haut niveau signé annuellement par tous les sportifs intégrant un groupe France et inscrits en liste ministérielle. Une annexe (n°7) en précise les modalités annuelles (dates, adresse d'envoi...) ainsi que la prévention contre le dopage.

Les modalités de la SMR sont les suivantes :

Les sportifs de haut niveau, les sportifs espoirs et des collectifs nationaux, doivent se soumettre dans les 2 mois suivant leur première inscription en liste ministérielle (en janvier et février) et annuellement pour les inscriptions suivantes :

1. A un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :
 - Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine du sport et de l'exercice consignés sur la fiche médicale de surveillance médicale réglementaire FFCO n°1 qui précise les problèmes spécifiques CO en particulier traumatisme oculaire, allergie, prévention des maladies transmises par les tiques, interrogatoire de dépistage de carence en fer, examen morphologique des membres inférieurs et colonne vertébrale

- Le questionnaire médico-sportif (fiche FFCO) renseignant sur les antécédents familiaux, personnels médicaux et traumatiques à apporter à la visite médicale, lors de la première inscription en liste ministérielle.
 - Un bilan diététique et des conseils nutritionnels
 - Un bilan psychologique visant à dépister les difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive
- A la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologique et diététique mentionnés au c) et d) pourront être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien.
- La recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport.
2. A un électrocardiogramme standardisé de repos avec compte rendu médical
 3. Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles Relève et Espoir devront effectuer à mi- saison une deuxième visite médicale.
 4. A mi- saison, les sportifs HN, Elite et Senior et les sportifs en liste « collectif national », seront soumis à un auto-questionnaire médical qui sera renvoyé au médecin coordonnateur.

Les **sportifs** non-inscrits en liste ministérielle **des groupes France GF U18** seront soumis à la même surveillance médicale réglementaire que les SHN comme définie en n°1 et 2, une seule fois par an.

Les sportifs sélectionnés en compétitions internationales en équipe de France doivent être à jour de leur SMR. En cas de sélection, les sportifs des groupes B n'ayant pas eu de SMR au préalable devront l'effectuer avant la compétition.

Les résultats de ces examens doivent être **obligatoirement transmis au médecin coordonnateur** du suivi médical réglementaire

Le sportif peut communiquer ses résultats au médecin fédéral national ou à tout un autre médecin précisé, par lui, dans le livret médical prévu à l'article L 231-7 du code du sport.

Conformément à l'article L. 231-3 du code du sport, Le médecin chargé, au sein de la fédération sportive, de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale particulière prévue à l'art. L. 231-6 peut établir un certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives au vu des résultats de cette surveillance médicale.

Dans le respect de la déontologie médicale, le médecin coordonnateur notifie la contre-indication temporaire ou définitive au président fédéral (copie pour information au directeur technique national) qui prend toute disposition pour suspendre ou interdire l'activité du sportif concerné.

Dans le cas où un sportif ne se soumet pas à l'ensemble des examens prévus par l'arrêté du 13 juin 2016 et le présent règlement, le directeur technique national en est informé afin qu'il puisse suspendre la convocation d'un sportif aux regroupements, stages et compétitions des équipes de France jusqu'à la régularisation de sa situation.

Les dispositions pratiques pour la réalisation de ce suivi médical réglementaire sont fournies chaque année en annexe par le médecin coordonnateur du suivi médical nommé par la FFCO.

De plus, tout orienteur de haut niveau doit obligatoirement :

- Informer le Médecin coordonnateur de toutes blessures ou maladies qui surviennent pendant la saison sportive.
- Se conformer à la réglementation anti-dopage nationale et internationale en vigueur.

5) Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'encadrement

➤ Concernant la compétence de l'encadrement

Le DTN incite et insiste annuellement lors du séminaire des CTS à leur formation continue au sein du ministère des sports. Les deux CTS entraîneurs des pôles France participent régulièrement à des formations proposées par le Réseau Grand INSEP.

L'entraîneur national, manager des seniors participent à des réunions thématiques et séminaires d'entraîneurs organisées par la fédération internationale ou ponctuellement par des fédérations étrangères.

Tous les 2 ans est organisé par la direction technique nationale et tous les CTS, un séminaire des entraîneurs auquel sont conviés tous les diplômés « entraîneur fédéral » et auquel participent les prestataires, salariés et bénévoles intervenants sur le haut niveau.

Selon les nécessités (réglementaire, technique, informatique...) des formations thématiques peuvent être organisées en interne pour tous les encadrants « techniques » intervenant sur le haut niveau.

Les frais des formations, en dehors de celles prises en charge par le ministère des sports pour les CTS, sont pris en charge par la fédération dans le cadre des séminaires d'entraîneurs.

➤ Concernant l'honorabilité du staff

Le DTN veille annuellement au contrôle de l'honorabilité de tous les encadrants en contrôlant la validité des cartes professionnelles.

Pour tous les autres encadrants non professionnels, le DTN vérifie qu'ils se sont déclarés « encadrant » lors de la prise de leur licence annuelle pour le contrôle automatisé de l'honorabilité via la plateforme dédiée. Si ce n'est pas le cas, le DTN rappelle l'intérêt de cette déclaration, l'importance de ce contrôle et les modalités d'enregistrement de la licence.

6) Utilisation de la Data au bénéfice de la performance sportive

- Les données individuelles d'entraînement physique
 - Utilisation de la plateforme Nolio par les sportifs des groupes France juniors et seniors. Le référent du staff est le salarié en charge du suivi de la préparation physique des SHN.
 - Utilisation d'un logiciel de données d'entraînement moins complexe et spécifique pour la course d'orientation réalisé par un ancien SHN ingénieur informatique. Il en assure la maintenance. Ce logiciel est utilisé par les sportifs du groupe France U18.

Le passage des données de ce logiciel à Nolio au changement de catégorie a été prévu et fonctionne bien.

- Compilation de Datas
 - Liés aux formats urbains. Création d'une application dans le but d'avoir suffisamment de données pour faire ressortir automatiquement les choix d'itinéraires les plus rapides. L'application permet aussi d'utiliser les tracés sous format papier à des fins d'entraînement en simulation d'orientation et en activité de course à pied réelle.

7) Cartographie des structures et dispositifs du PPF

Le projet de performance fédéral 2025-2029 comprend :

- Deux structures permanentes d'entraînement, association loi 1901 en convention avec la fédération.
 - Le pôle France Loire
 - Le pôle France Clermont-Ferrand

Nom	Ville siège	Genre	Effectif	PPF et Niveau ANS	Etablissement	Responsable
Pôle France Loire	Saint-Etienne	Mixte	8 à 14	Excellence	MRP AURA	CTN Olivier COUPAT
Pôle France Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Mixte	8 à 12	Excellence	MRP AURA	CTN Simon LEROY

- Un dispositif de « Groupe France » par catégorie :
 - Le groupe France Senior

- Le Groupe France Junior (U20)
- Le Groupe France U18 (15 à 17 ans)

Les groupes France fonctionnent sous forme de stage en itinérance. En effet, la course d'orientation nécessite une préparation sur des terrains d'entraînement variés pour développer toutes les techniques d'orientation et les capacités d'adaptation des coureurs, et spécifiques aux compétitions de référence pour l'acquisition des routines techniques. La programmation annuelle des stages des différents groupes France tient compte des lieux de compétitions de référence afin de s'entraîner sur des terrains les plus ressemblants.

ANNEXES

EVALUATION DES STRUCTURES

PÔLES France - SYNTHESE 2022-2024

Discipline : Course d'orientation à pied

Programme : Excellence Relève et Senior

Structures : **Pôle France Loire à Saint-Etienne et Pôle France à Clermont-Ferrand**

Indicateurs PSQS

Effectifs	2022-23	2023-24	2024-25
Pôle France Loire	13 (5D+8H)	15 (7D+8H)	16 (7D+9H)
Pôle France Clermont-Ferrand	6 (1+5)	9 (4+5)	9 (4+5)

Suivi des études : sur les 3 années, 1 redoublement au pôle France Loire et 100% de réussite dans leur diplôme (ingénieur) ; au pôle France de Clermont-Ferrand, 100% de passages en classe supérieure.

Nombre de sportifs Listés – PF Loire	Senior : 3 à 5	Relève : 6 à 10	Espoir : 1	SCN : 0 à 3	Autres : 0
Nombre de sportifs Listés – PF Clermont-Ferrand	Senior : 0	Relève : 3 à 5	Espoir : 2 à 4	SCN : 0 à 1	Autres : 0 à 1

SMR (Totale – Partielle – nbres d'examens manquants)	2022	2023	2024
Pôle France Loire	100%	100%	100%
Pôle France Clermont-Ferrand	83% - 16% - 1 examen	100%	88% - 11% - 3 examens

Indicateurs de performance fédéraux

% de sportifs des pôles en équipe de France	Catégorie Junior	JWOC : 75%
% de sportifs des pôles ou qui ont été en PF en équipe de France (2 ans et +)	Catégorie Senior	WOC – EOC - WCup: 87%

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux	
1	Très satisfaisant ou supérieur aux attentes
2	Satisfaisant ou conforme aux attentes
3	N'apportant pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes
4	Décevant ou très en deçà des attentes

Domaine	Levier	Action	2022-24	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants répondent au niveau et aux objectifs de la structure	2	Respect du cahier des charges : être en LM et niveau de performance identique au critères de mise en LM.
	Sélection internationale	Sélectionnés en équipe de France	1	87% des sportifs en pôles France. (entre 79% et 91% selon les pôles sur les 3 années). % élevés difficiles de faire mieux avec tous les aléas du sport de haut niveau.
	Performance internationale	Podiums /Top 10/20/30	1	Podiums en juniors et nombreux top 20. Plusieurs top 10 en seniors - Rang mondial 5 urbain et 7 forêt. Objectifs largement atteints.
	Capacités sportives	Progression effective	2	Progression pour la grande majorité des sportifs. Mais 1 ou 2 sportifs sortent faute de sélection et de progrès effectifs.
	Actions sportives	Nombre et qualité des entraînements	1	Priorité 1 des entraîneurs des 2 pôles. Plan d'entraînement précis, individualisé. Séances techniques de qualité
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Qualifié, disponibles et impliqués dans le projet HN	1	Force des 2 pôles. Besoin d'un suppléant assistant technique au pôle Clermont (si recrutement en augmentation)
	Suivi médical	Suivi médical de qualité	2	Un 2 ^{ème} médecin (plus disponible) serait utile au PF Loire.
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutritionniste,	2	Accessibles par les sportifs des pôles en cas de besoins.

		ostéopathe, psychologue...)		
	Aménagement et suivi des études	Emploi du temps adapté aux entraînements, fluide et suivi effectif	2 et 3	Aménagements : 2 pour le PF Loire, avec de réels aménagements à l'INSA Lyon. 3 pour le PF Clermont avec des emplois du temps des différentes écoles et universités changeant toutes les semaines. Et très disparates dans les horaires. L'entraîneur adapte les horaires en conséquence.
	Conditions d'entraînement et qualité des équipements	Qualité et disponibilité adapté aux enjeux de la structure (dont cartes de CO)	2	Jusque-là, points forts des 2 pôles. (Contribution fédérale et des pôles à la cartographie de qualité.) Accessibilité à salle de musculation, piste d'athlétisme et parcours en terrain variés.
	Formation citoyenne des encadrants	Formation éthique et intégrité des encadrants	2	Effectuées dans le cadre des formations des entraîneurs fédéraux. Pas de formation réalisées spécifiquement dans les pôles pour les CTS et l'assistant technique, entraîneur fédéral.
	Formation citoyenne des sportifs	Formation aux valeurs du sport	2	Sensibilisation dans le cadre de la réunion annuelle par groupe France (regroupement juniors seniors en fin d'année) tous les sportifs des pôles étant en Groupe France - valeurs du sport, exemplarité des SHN, prévention dopage.
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Adapté et cohérent aux regards des prestations offertes	1	Les entraîneurs sont très vigilants aux dépenses de fonctionnement
	Coût pour le sportif	Pas un frein à l'accès à la structure, adaptés et cohérents au regard des prestations	1	Participation au fonctionnement du pôle très peu élevé. En revanche aucune aide pour le logement et déplacement domicile-pôle. Tout est à la charge des familles.
	Equilibre financier	Budget des structures équilibré	1	Les entraîneurs et trésoriers veillent au budget des pôles.
	Financement	Plusieurs sources de financement	2 et 3	2 pour le PF Loire : 4 sources 3 pour le PF Clermont : 3 sources. Pour les 2 pôles, la FFCO est la source de financement la plus importante.

DISPOSITIONS FINANCIERES 2025

Tout remboursement ne pourra s'effectuer qu'à réception d'une note de frais justifiée, accompagnée des documents originaux ou scannés (factures, billets de trains...) lors des dépenses engagées dans le cadre d'une action prévue dans la planification, aux jours et heures prévues par le responsable.

Toute demande de remboursement de frais doit être faite en ligne sur le formulaire **Note de frais FFCO - Haut Niveau** via <https://form.jotform.com/241612082402342>
au plus tard 1 mois après la fin d'une action haut niveau

1 - LES COMPETITIONS DE REFERENCE ET LES STAGES sur sélection

Déplacement

La Fédération organise les déplacements effectués dans le cadre des équipes de France et des stages en groupes France, à partir de points de regroupement transmis par le responsable pour se rendre sur le lieu des compétitions ou stages. La fédération prend en charge le coût du voyage collectif et l'acheminement du sportif, en veillant à l'optimisation du coût du transport à partir du domicile (familial ou d'études) jusqu'au point de regroupement défini par le responsable du déplacement, et pour un aller-retour. Dans ces conditions, l'acheminement pourra faire l'objet d'une demande de remboursement de leurs frais de transport après l'action sur justificatifs nominatifs.

Pour le détail des bases de remboursement, se référer au point 6.

Déplacement sur les stages

Une participation forfaitaire à hauteur de 100,00 € pour un AR (ou 50€ pour un trajet unique) est demandée au sportif sauf en cas de déplacement collectif (covoiturage) organisé par le responsable du stage.

Hébergement et frais d'encadrement durant les compétitions

Prise en charge FFCO.

Hébergement et frais d'encadrement durant les stages

Se reporter au point 6 et au tableau récapitulatif.

2 - LES COUPES DU MONDE et COUPES d'EUROPE

2.1 Les coupes du monde de CO à pied (y compris celles support des championnats d'Europe).

La prise en charge des déplacements, hébergements, repas et inscriptions sur les coupes du monde varie selon la sélection du sportif en liste principale ou complémentaire pour la coupe du monde concernée.

- Pour les sportifs **sélectionnés en liste principale** sur la coupe du monde concernée, prise en charge par la FFCO.
- Pour les sportifs **sélectionnés en liste complémentaire** sur la coupe du monde concernée, seules les inscriptions seront prises en charge par la FFCO.
En cas de résultats répondants aux critères d'inscription en liste ministérielle, la FFCO prendra à sa charge à posteriori les frais de déplacements, hébergements et repas.

2.2 Les coupes du monde de CO à VTT

La FFCO prend en charge les inscriptions pour tous les sportifs sélectionnés.
Chacun des sportifs sélectionnés prend en charge son déplacement.

- Pour les sportifs **sélectionnés en liste principale** (jouant un classement en coupe du monde), La FFCO prend en charge les hébergements et les repas.



- Pour les sportifs **sélectionnés en liste complémentaire** l'hébergement et les repas sont à leur charge. En cas de résultats correspondants aux objectifs de performance fixés, la FFCO prendra à sa charge à postériori les frais d'hébergements et de repas.

2.3 La coupe d'Europe de CO à pied

La coupe d'Europe Junior (JEC) est une compétition intermédiaire permettant la préparation des sportifs juniors à la compétition de niveau international. La participation financière de la FFCO et du sportif sera celle appliquée aux stages sur sélection.

3 - LES EPREUVES DE SELECTIONS

Aucun remboursement fédéral n'est effectué.

Dans le cas où la course de sélection a lieu sur une compétition fédérale, les frais d'inscription sont à la charge des coureurs.

Dans le cas où la course de sélection est organisée par la DTN, un forfait pour frais d'organisation **de 8 €** est demandé au coureur pour chaque épreuve de sélection.

4 - LES STAGES PERSONNELS et FRAIS de PREPARATION PERSONNALISEE

4.1 - Discipline CO à pied

Des stages personnels peuvent être pris en charge par la FFCO pour les sportifs en liste ministérielle de haut niveau (Elite, Senior et Relève) dont la planification annuelle a été validée par le responsable du GF senior ou éventuellement junior dans le cadre du contrat d'objectif personnalisé.

Ces stages personnels sont complémentaires et s'ajoutent au programme des stages fédéraux du Groupe France concerné.

Des frais de préparation personnalisée peuvent être pris en charge par la FFCO pour les sportifs seniors en liste ministérielle de haut niveau (Elite, Senior et Relève), après analyse des besoins prioritaires du SHN et validé par le responsable du GF Senior et le DTN.

Après concertation, une première enveloppe budgétaire est annoncée par le DTN à chacun des SHN concernés, selon sa liste ministérielle. Suite aux sélections et résultats internationaux, un ajustement de l'enveloppe peut être effectué pour la seconde partie de la saison afin de tenir compte des ajustements du programme d'entraînement.

4.2 - Discipline CO à VTT

Dans l'objectif de mieux préparer les compétitions de référence de l'IOF, le DTN après concertation avec les encadrants du GF CO à VTT, peut attribuer une enveloppe budgétaire pour des stages personnels. Le programme annuel des sportifs concernés doit faire l'objet d'un contrat d'objectifs personnalisé. Une première enveloppe budgétaire est annoncée par le DTN à chacun des SHN concernés, selon leur programme et pour une période donnée. Suite aux sélections et résultats internationaux, des ajustements de l'enveloppe peuvent être effectués par la suite.

Le montant de l'enveloppe dépendra du groupe France d'appartenance A ou B puis des résultats internationaux.

4.3 - Modalité de remboursement

Les modalités de demande de remboursement des stages personnels et frais personnalisés sont identiques à celles des stages fédéraux et compétitions :

- Faire sa demande de remboursement **nominative** en ligne au plus tard un mois après la fin du stage, en joignant les justificatifs (se reporter au paragraphe 7).
- La **demande de remboursement** est obligatoirement faite **à titre individuel**, même si les factures sont communes à plusieurs sportifs (dont tous les noms doivent apparaître). Dans ce cas, chaque sportif doit faire une demande individuelle avec copie de la facture commune.



5 - LES WEEK-ENDS D'ENTRAÎNEMENTS

Les week-ends haut niveau **pedestres** (de 2 à 4 jours) sont ouverts aux sportifs appartenant aux groupes France Junior et France Senior et aux sportifs des Pôles France.

Les week-ends haut niveau **CO à VTT** sont ouverts aux sportifs appartenant au groupe France CO à VTT.

5.1 Les modalités d'inscriptions aux WEHN

Les fiches d'inscription des WEHN sont à renvoyer pour la date limite au secrétariat fédéral ainsi qu'au responsable de chaque WEHN. **L'inscription aux WEHN est effective à réception du règlement correspondant par le secrétariat fédéral.**

Les factures par groupement de week-ends seront émises par la FFCO et envoyées après les week-ends concernés réalisés.

5.2 Cas de demande exceptionnelle de participation aux WE HN

Sur demande faite au DTN **au moins 1 mois à l'avance**, et sous réserve d'acceptation (en fonction du niveau sportif et du nombre d'inscrits au WEHN), les meilleurs sportifs licenciés en D/H21 souhaitant intégrer ou réintégrer le haut niveau, les meilleurs jeunes D/H20 de la ligue d'accueil sous la responsabilité d'un entraîneur nécessairement présent, ainsi que les sportifs en équipe de France militaire, les coureurs étrangers en équipe nationale, peuvent participer aux entraînements des WEHN CO à pied.

Sur demande faite au DTN au moins 1 mois à l'avance, des sportifs de CO à VTT proche du niveau des sportifs du GF CO à VTT (en catégories de licence D/H16 à D/H21) souhaitant intégrer le haut niveau, et sous réserve d'acceptation (en fonction du niveau sportif et du nombre d'inscrits) peuvent y participer.

Le forfait des frais liés à l'organisation est de **12 € par jour de stage**.

Les frais d'hébergement et repas ainsi que le déplacement sont à la charge entière et en autonomie complète des sportifs autorisés à participer. Concernant les réservations, le sportif doit se rapprocher du responsable du WEHN, et selon les cas, si le sportif ne peut pas payer indépendamment sur place, ce montant sera ajouté à la facture du forfait des frais liés à l'organisation.

6. BASES des frais de participation et de remboursement des déplacements aux compétitions, stages et WEHN

Les déplacements pris en charge par la FFCO sont calculés du domicile (familial ou d'études) du sportif au lieu de rendez-vous donné par le responsable du déplacement et pour un aller-retour.





WEHN et STAGES - CO à PIED				
	WEHN Pension complète	WEHN ½ pension	Stage sur sélection, stage Groupe France et JEC	Stages « ouverts »
Pension par nuitée et frais organisation Groupe France A	30 €	30 €	30 €	A la charge du sportif
Pension par nuitée, frais organisation et forfait déplacement Groupe France B et Pôle France	70 € (55€+15€)	60 € (45€+15€)		A la charge du sportif
Forfait par repas (cas exceptionnel) GF A	10 €	10 €	10 €	A la charge du sportif
Frais de déplacement GF A et B	Prise en charge FFCO*	Prise en charge FFCO*	100 € (AR) sauf pour déplacement organisé en covoiturage	A la charge du sportif
Frais d'entraînement	Prise en charge FFCO	Prise en charge FFCO	Prise en charge FFCO	Frais d'entraînement au réel à la charge du sportif
Participants autorisés non-sélectionnés ou hors Groupe France	12€ / jr + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif		Frais d'entraînement au réel + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif (stages)	Frais d'entraînement au réel + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif

WEHN et STAGES - CO à VTT				
	WEHN Pension complète	WEHN ½ pension	Stage sur sélection, stage Groupe France	Stages « ouverts »
Pension par nuitée et frais organisation Groupe France A	30 €	30 €	30 €	A la charge du sportif
Pension par nuitée, frais organisation Groupe France B	55 €	45€		A la charge du sportif
Frais de déplacement GF A et B	A la charge du sportif	A la charge du sportif	100 € (AR) sauf pour déplacement organisé en covoiturage	A la charge du sportif
Frais d'entraînement	Prise en charge FFCO	Prise en charge FFCO	Prise en charge FFCO	Frais d'entraînement au réel à la charge du sportif
Participants autorisés non-sélectionnés ou hors Groupe France	12 € / jr + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif		Frais d'entraînement au réel + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif	Frais d'entraînement au réel + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif



COMPETITIONS

	Sélections	Compétitions de référence (Championnats du Monde seniors et juniors, Coupes ou championnats d'Europe juniors et jeunes)	Coupes du monde CO à pied (dont EOC)	Coupes du monde CO à VTT	Autres compétitions (Eurometing, SAJOM...)
Inscriptions aux courses	A la charge du sportif	FFCO	FFCO	FFCO	FFCO
Hébergement/repas	A la charge du sportif	FFCO	FFCO pour le sélectionné en liste principale. A la charge du sportif sélectionné en liste complémentaire (ou FFCO selon résultats)	FFCO pour le sélectionné en liste principale. A la charge du sportif sélectionné en liste complémentaire (ou FFCO selon résultats)	A la charge du sportif
Déplacement	A la charge du sportif	FFCO*	FFCO pour le SHN sélectionné en liste principale A la charge du sportif sélectionné en liste complémentaire (ou FFCO selon résultats)	A la charge du sportif	A la charge du sportif

*Les frais d'acheminement sont remboursés pour un aller-retour pour le sportif et éventuellement un autre déplacement pour le transport du VTT (en cas de regroupement des VTT avant le départ du sportif).

Remboursement des déplacements

Se référer aux tableaux ci-dessus

- Remboursement à 100 % (2^{ème} classe) aux bénéficiaires d'un tarif carte d'abonnement (SNCF Carte Avantage, familles nombreuses...)
NB : Dans le cas où le billet de 1^{ère} classe est moins cher que le billet de 2^{ème} classe, **vous devez joindre impérativement le justificatif (impression écran) avec la demande de remboursement.**
- Participation de 50 % par la fédération sur l'acquisition d'une carte de réduction « avantage » SNCF (territoire national), sur présentation d'une copie de celle-ci (à faire parvenir avec la première demande de remboursement du transport SNCF).
- Si vous n'avez pas de carte de réduction, de justificatif du tarif de la seconde classe lors de l'achat d'un billet en 1^{ère} classe, **le remboursement se fera à hauteur de 15 cts du kilomètre**, de gare à gare.
- En cas d'utilisation d'un véhicule personnel
 - Pour un déplacement organisé/validé par la DTN : 0,25 € par km
 - Déplacement non-validé par la DTN :

CO à pied :

0,10 € par km pour un sportif
0,15 € par km pour deux sportifs
0,20 € par km pour trois sportifs
0,25 € par km pour quatre sportifs

CO à VTT (avec transport de VTT) :

0,15 € par km pour un sportif
0,20 € par km pour deux sportifs
0,25 € par km pour trois sportifs

+ Péages autoroute (sur justificatifs) dans tous les cas

Pour les WEHN :

- Les pôles assurent la prise en charge de leurs sportifs (hors GF A et B) conformément à leurs dispositions respectives.
- Les véhicules des pôles assurent prioritairement le transport de leurs membres.

CAHIER DES CHARGES POLE France LOIRE - 2025-2029

Rubriques	Conditions / Moyens à mettre en œuvre
Objectif de formation sportive ➤ Entraînement de haut niveau ➤ Préparation aux compétitions internationales	Entraînements quotidiens à biquotidiens Préparation annuelle aux CM (seniors et juniors), CE (seniors) et intermédiaires coupes du monde et d'Europe (juniors) et tous les 2 ans CM universitaires (U25)
Public concerné (âge – niveau de performance)	A partir post bac (17 ou 18 ans) jusqu'à fin d'études (25 ans et +) - sélections internationales juniors et seniors ou très proche aux sélections du niveau de performance requis (quotas limités) – critères de résultats des listes ministérielles.
Critères d'entrée et maintien	Entrée et maintien : Répondre aux critères de performance de sa catégorie - être en LM - Maintien : - progression effective (2 ans) en vue des objectifs de la catégorie supérieure et en Senior - rester en LM
Effectif minimal - maximal	Entre 6 et 14 sportifs
Effectif et qualifications encadrement sportif Encadrement médical/para médical, social	Un CTS coordonnateur et entraîneur (BEES 2) et un assistant prestataire en prépa physique et technique - 2 préparateurs mentaux – tous diplômés Médical : 2 médecins de sports du Centre de Médecine du sport de Lyon-Gerland, 2 kinésithérapeutes, accès facilités à psychologue, diététicien, podologue, dentiste, cardiologue -
Volume d'entraînement	Entre 12 et 24 heures par semaine – 46 semaines par an
Enseignement supérieur	Principalement INSA Lyon avec aménagement scolarité, horaires, examens, soutien, tutorat - plus rarement Master universitaire et alternance aménagée
SMR	Conforme au code du sport - SMR édictée par la FFCO - 2 médecins du sport du Centre de Médecine du sport de Lyon-Gerland.
Formation citoyenne et prévention dopage	Sensibilisation réalisée lors d'un regroupement fédéral, par catégorie d'âge.
Installations	Installations spécifiques : nombreuses cartes de CO de haut niveau dans un rayon de d'1 heure à 1h30 (depuis le lieu d'études- campus INSA Lyon) Mise à jour mutualisée pôle, FFCO et structures locales - Terrain naturel ou engazonné de proximité - Salle de musculation – salle ou bureau pour entretien
Hébergement - restauration	Autonome en appartement ou chambre universitaire
Support juridique de la structure	Association Loi 1901, autonome, conventionnée avec la fédération
Budget prévisionnel annuel – coût par sportifs	En moyenne 55 000 € (et plus en cas de renouvellement de véhicule) - 250 € / an

CAHIER DES CHARGES du POLE France CLERMONT-FERRAND - 2025-2029

Rubriques	Conditions / Moyens à mettre en œuvre
Objectif de formation sportive ➤ Alimentation des équipes de France Juniors et Seniors ➤ Préparation aux compétitions internationales	Entraînements quotidiens à biquotidiens Préparation annuelle aux CM seniors et juniors, CEurope seniors, compétitions intermédiaires coupes d'Europe (juniors) et coupes du monde seniors et tous les 2 ans CM universitaires (U25), CE universitaires.
Public concerné (âge – niveau de performance)	A partir post bac (17 ou 18 ans) jusqu'à fin du cursus d'études (DUT – Licence – Master) (23 ans et +). Sélections internationales jeunes, juniors et seniors ou très proche aux sélections du niveau de performance (quotas limités) - mêmes critères de performance que ceux des mises en listes ministérielles.
Effectif minimal - maximal	Entre 6 et 12 sportifs
Effectif et qualifications encadrement sportif Encadrement médical/para médical, social	Encadrement sportif diplômé BEES, Master et licence STAPS, mention entraînement, carte professionnelle : un CTS coordonnateur et entraîneur, préparateurs physique, technicien poseur, préparateur mental (et psychologue) Médical : 1 médecin du sport, 1 kinésithérapeute, accès facilités à diététicien, podologue, dentiste, cardiologue - Diplômés
Volume d'entraînement	Entre 12 et 24 heures par semaine – 46 semaines par an
Enseignement supérieur	Sur les 2 campus : IUT, universités, écoles d'ingénieurs (polytechnique, INP, SIGMA) avec aménagements horaires, de la scolarité, tutorat.
SMR	Conforme au code du sport - SMR édictée par la FFCO – 1 médecin du sport
Formation citoyenne et prévention dopage	Sensibilisation réalisée lors d'un regroupement fédéral, par catégorie d'âge.
Installations	Installations spécifiques : cartes de CO dans un rayon de 45 min (mutualisations cartes avec autres structures) - Terrain naturel ou engazonné de proximité - Salle de musculation – salle ou bureau pour réunion, entretiens d'analyse technique.
Hébergement - restauration	Autonome en appartement
Support juridique de la structure	Association Loi 1901, autonome, conventionnée avec la fédération
Budget prévisionnel annuel – coût par sportifs	En moyenne 50 -55 000 € (et plus en cas de renouvellement de véhicule) - Montant de l'adhésion voté en AG du pôle

EVALUATION DES STRUCTURES PÔLES France 2025-2029

Discipline : Course d'orientation à pied

Programme : Excellence Senior et accession junior

Structure : **Nom**

Année scolaire : 2024-2025 – Année sportive : 2025

Indicateurs PSQS

Effectifs	2024-25	2025-26
Pôle France		

Suivi des études : nombre passage/redoublement et réussite dans leur diplôme :

Nombre de sportifs Listés PF	Senior :	Relève :	Espoir :	SCN :	Autres : 0
------------------------------------	----------	----------	----------	-------	------------

SMR (Totale – Partielle – nbres d'examens manquants)	2025
Pôle France Loire	

Indicateurs de performance fédéraux

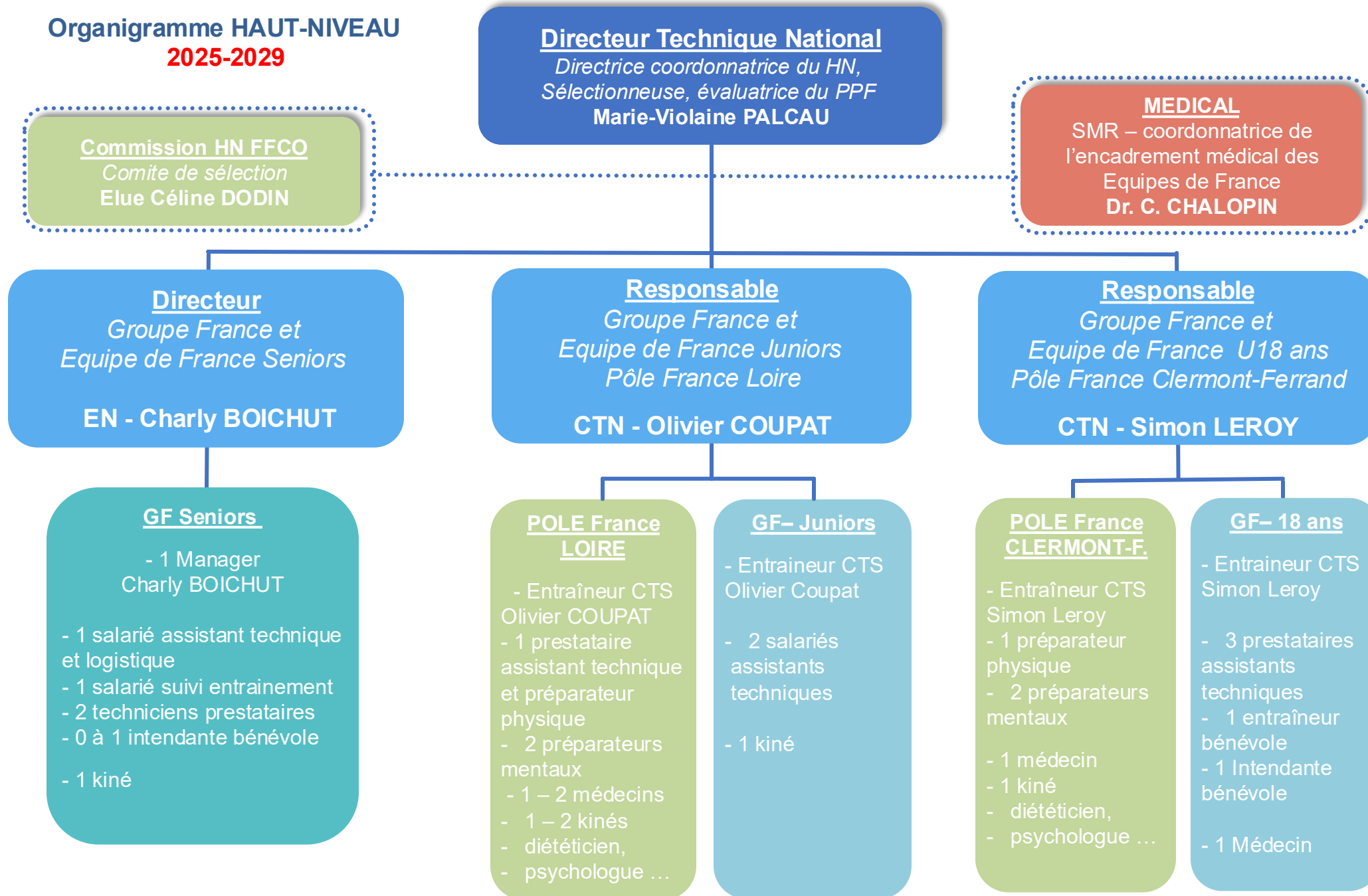
% de sportifs du pôle en équipe de France	Catégorie Junior	JWOC :
% de sportifs du pôle ou qui ont été dans le pôle en équipe de France	Catégorie Senior	WOC – EOC - WCup:

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux	
1	Très satisfaisant ou supérieur aux attentes
2	Satisfaisant ou conforme aux attentes
3	N'apportant pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes
4	Décevant ou très en deçà des attentes

Domaine	Levier	Action	2025	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants répondent au niveau et aux objectifs de la structure		
	Sélection internationale	Sélectionnés en équipe de France		
	Performance internationale	Podiums /Top 10/20/30		
	Capacités sportives	Progression effective		
	Actions sportives	Nombre et qualité des entraînements		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Qualifié, disponibles et impliqués dans le projet HN		
	Suivi médical	Suivi médical de qualité		
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutritionniste, ostéopathe, psychologue...)		
	Aménagement et suivi des études	Emploi du temps adapté aux entraînements, fluide et suivi effectif		
	Conditions d'entraînement	Qualité et disponibilité adapté aux enjeux de		

	et qualité des équipements	la structure (dont cartes de CO)		
	Formation citoyenne des encadrants	Formation éthique et intégrité des encadrants		
	Formation citoyenne des sportifs	Formation aux valeurs du sport		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Adapté et cohérent aux regards des prestations offertes		
	Coût pour le sportif	Pas un frein à l'accès à la structure, adaptés et cohérents au regard des prestations		
	Equilibre financier	Budget des structures équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement		

Organigramme HAUT-NIVEAU 2025-2029



CONVENTION INDIVIDUELLE S.H.N.- F.F.C.O. 2025

La présente convention s'adresse aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau.

Elle est conclue entre

La Fédération Française de Course d'Orientation, ci-après dénommée, la F.F.CO, association loi 1901, fédération agréée et délégataire, dont le siège est situé 15 passage des Mauxins, 75019 PARIS,

Représentée par

- Son président, Jean-Philippe STEFANINI
- Auprès duquel est placé le Directeur Technique National (D.T.N.) , Marie-Violaine PALCAU

Ci-après dénommée **"la fédération"** ou la **F.F.C.O.**

D'une part

Et le sportif ou la sportive de haut niveau,

NOM _____ Prénom _____

en liste ministérielle de S.H.N. _____

Ci-après dénommé(e) le **"Sportif de Haut Niveau"** ou **"S.H.N."**

D'autre part ;

AU PREALABLE IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT

Par délégation du Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, l'objet de la F.F.C.O. est de développer la pratique de la course d'orientation sur l'ensemble du territoire national et de mettre en œuvre une stratégie sportive destinée à optimiser les performances de l'Équipe de France lors des compétitions internationales de référence et intermédiaires, déterminées par l'Agence nationale du sport (A.N.S). Cette stratégie vise à identifier les disciplines ouvrant droit à la qualité de sportif de haut niveau à partir de critères ministériels définis.

Représenter son pays et remporter des victoires au plus haut niveau international est une consécration à laquelle aspire tout Sportif de Haut Niveau (S.H.N.). C'est le fruit, non seulement d'un long investissement sportif personnel, mais aussi de l'efficacité du système fédéral. Dans ce cadre, le sportif n'agit pas seulement à titre individuel, il représente la nation et sa fédération.

Afin d'être inscrit sur une liste ministérielle, tout sportif doit obtenir des résultats sportifs significatifs à l'occasion d'épreuves dont la liste est arrêtée dans le projet de performance fédéral (P.P.F.). Dans le cadre de cette recherche de performance, la relation entre **les S.H.N.** et **la F.F.C.O.** se matérialise par la présente convention.



PAR CONSÉQUENT IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article L. 221-2 du Code du sport et de la loi n° 2015 – 1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale.

Sur ce point l'article L221-2-1 du code du Sport précise que :

« L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la fédération et le sportif.

Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

Un décret fixe le contenu de la convention mentionnée au présent article. »

Il résulte de cette disposition que la conclusion d'une convention entre la fédération et le S.H.N. est un élément indispensable et préalable à toute inscription de ce dernier sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS INCOMBANT AU S.H.N.

Article 2.1 - Obligation de licence

Le sportif de haut niveau doit être régulièrement licencié dans un club affilié à la F.F.C.O. pour pouvoir bénéficier de la présente convention. La fédération et le sportif de haut niveau sont soumis au respect du règlement disciplinaire prévu par la Loi et la réglementation fédérale et du code du sport pour ce qui concerne la lutte contre le dopage.

Article 2.2 - Autres obligations du sportif

Le S.H.N. s'engage à

- Respecter toutes les réglementations fédérales nationales et internationales en vigueur,
- Respecter la législation de chacun des pays dans lequel se déroule les compétitions
- Honorer sa sélection en Equipe de France pour représenter la F.F.C.O. et la France, sauf en cas de dérogation accordée par le D.T.N.
- Se présenter aux compétitions pour lequel il est sélectionné dans un état de préparation sportive optimale
- observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays ;
- prohiber tout comportement alcoolique, illicite ou dangereux envers autrui ou soi-même ;
- faire preuve en toute circonstance de loyauté et de tolérance à l'égard de ses partenaires et de ses concurrents ;
- ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui ;
- à remplir et mettre à jour le portail de suivi quotidien du sportif du Ministère des Sports.

Article 2.3 - liberté d'expression et devoir de réserve du sportif

Le S.H.N. conserve à titre individuel la liberté de communiquer avec la presse et celle de faire toute déclaration selon sa liberté de conscience. Néanmoins il est soumis au devoir de réserve et doit défendre les points ci-après :

- Respecter les bons usages, la déontologie du sportif de haut niveau, l'image de la F.F.C.O., celle du sport qu'il pratique et celle de son employeur partenaire (C.I.P. ou C.A.E.) ;



- Ne pas tenir de propos déplacés, dénigrants ou diffamants à l'égard d'un autre sportif, des membres de la F.F.C.O et de ses partenaires, de l'employeur partenaire ou de tout autre membre d'une instance sportive nationale ou internationale (élu, salarié, conseiller technique, médecin, kinésithérapeute, organisateur, arbitre, etc.) ;
- En cas de conflit et quelle qu'en soit la nature (différend opposant le SHN à un membre de la F.F.C.O, à un membre de l'encadrement relevant de la F.F.C.O, à son employeur partenaire ou à un autre sportif), il s'engage à informer préalablement la F.F.C.O. Et, si nécessaire, à s'entretenir dans les délais les plus rapides avec le D.T.N. et/ou le Président de la Fédération, avant de s'exprimer publiquement.

Remarques : ces devoirs de réserve sont étendus à tous les médias et les réseaux sociaux.

ARTICLE 3 – PROGRAMME SPORTIF et MISE EN OEUVRE

Article 3.1 – Programme sportif

Le programme sportif du S.H.N. est défini en début de saison avec l'entraîneur référent du groupe France auquel il appartient, en incluant en priorité les compétitions de référence. En parallèle un contrat d'objectifs personnalisé est défini. Il précise les objectifs prioritaires et intermédiaires et les moyens que le sportif doit mettre en place pour y parvenir.

Le contrat d'objectif personnalisé ainsi que le programme sportif peut être revu en cours d'année, en cas de raisons justifiées et en accord avec l'entraîneur référent et le D.T.N. Le calendrier sportif annuel du S.H.N. est annexé au contrat d'objectif personnalisé.

Article 3.2 – Encadrement, entraînements et sélections des sportifs en Pôle, en Groupe France et Equipe de France

La Fédération s'engage, dans la mesure de ses moyens, à apporter aux sportives et sportifs relevant d'un Pôle d'entraînement, des groupes France et en Equipe de France les meilleures conditions de réalisation de leur projet.

Pour ce faire, l'entraîneur national et chaque entraîneur responsable d'un Groupe France et d'un pôle, assurent respectivement, conformément à leurs missions :

- l'entraînement au quotidien des sportifs relevant du pôle
- l'entraînement durant les stages pour les actions en groupe France ou en équipe de France
- le management des équipes de France lors des compétitions de référence

En contrepartie, le S.H.N.

- s'engage à suivre le programme prévu, sauf contre-indication médicales ou autre impératif, ainsi que les recommandations des entraîneurs nationaux en matière de programmation sportive,
- transmet à l'entraîneur référent du groupe France qui assure son suivi, les documents relatifs à son entraînement quotidien afin de permettre une régulation optimale de son programme,
- s'engage à participer aux stages (que ce soit dans le cadre du pôle France ou du groupe France auquel il appartient), aux sélections définies dans son contrat d'objectifs sportifs et aux compétitions pour lesquelles il est sélectionné.
- est tenu d'honorer chaque sélection en Equipe de France sauf en cas de force majeure signalée immédiatement au Directeur Technique National et à l'entraîneur responsable du groupe France.
- Dès son programme sportif établi, doit présenter à son employeur ou à son chef d'établissement le programme des stages et compétitions afin de prévoir les absences éventuelles. Il lui appartient de tenir informé le DTN de tout problème pouvant intervenir du fait de sa sélection en équipe de France.

Article 3.3 - Remboursement de frais

La Fédération prendra à sa charge les frais engagés par le S.H.N. de son domicile jusqu'au lieu de rendez-vous fixé sur la convocation ou toute action faisant partie de la programmation du groupe France auquel il appartient. Les modalités de remboursement peuvent varier selon le type de compétition et son niveau de performance.

Les sportifs participent aux frais de stages par un forfait établi annuellement par nuitée.



Les tarifs de participation et conditions de remboursements sont précisés dans l'**annexe 1 du règlement haut niveau** « dispositions financières » revue annuellement si nécessaire.

Remarques : pour être remboursé, toute demande doit parvenir au secrétariat fédéral au plus tard un mois après l'action via le formulaire en ligne (Jotform) dont le lien a été transmis par le secrétariat fédéral en début de saison sportive. Les frais doivent être justifiés par une pièce originale nominative qui peut être scannée ou copiée pour un envoi via Jotform.

Article 3.4 - Aides personnalisées

Elles proviennent d'une part de subventions de l'ANS et d'autre part des fonds propres de la fédération.

Selon les directives de l'ANS, l'objectif général des aides personnalisées est de donner les moyens financiers nécessaires afin que les S.H.N. (élites et seniors) préparant les grandes échéances internationales puissent se consacrer sereinement à leur pratique sportive.

En tout état de cause, le versement d'aides personnalisées au bénéfice d'un sportif de haut niveau ne revêt aucun caractère obligatoire.

La répartition du montant attribué par discipline reconnue de haut niveau des aides personnalisées est arbitrée par l'ANS. Et selon ses directives et le montant de l'enveloppe pour la F.F.C.O., ces aides sont prioritairement réparties en aide sociale, ou éventuellement en aide à la formation.

Les frais liés à l'aide individuelle à la préparation sportive sont traités dans le cadre des contrats de performance et rentrent dans le budget global de la fédération des actions de préparation aux compétitions internationales (stages, compétitions intermédiaires).

La FFCO sur ses fonds propres peut attribuer des primes à la performance selon une répartition fixée en annexe 2 du règlement haut niveau, aider les S.H.N. sur des frais de formation et autres frais divers liés à la pratique du haut niveau, sur justificatifs.

L'annexe 2 du règlement haut niveau précise annuellement les modalités d'attribution des aides personnalisées.

Article 3.5 - Autres aides financières

Le fait d'être inscrit en liste ministérielle de haut niveau par la Fédération peut permettre aux sportifs de niveau (Elite, Senior, Relève) de bénéficier, selon les politiques locales et sur demande, d'aides financières des collectivités territoriales liées à cette qualité de S.H.N.

Les structures fédérales dont relèvent les sportifs peuvent apporter, selon leur politique et leurs moyens, un complément d'aide.

ARTICLE 4 - LE SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL

Le Directeur technique national et les entraîneurs coordonnateurs des pôles assurent le suivi des sportifs :

- en les informant des dispositions spécifiques dont ils peuvent bénéficier au regard de leur double projet;
- en communiquant au sportif pour transmission à son employeur ou son responsable de formation, les convocations justifiant toutes les absences liées aux déplacements haut niveau;
- en favorisant les relations entre les sportifs et leurs responsables de formation.

En contrepartie, le S.H.N. s'engage à :

- formaliser un projet de formation compatible avec son projet sportif, celui-ci, dûment complété, est présenté dans le contrat d'objectifs personnalisés ;
- s'il est salarié, communiquer au responsable national du suivi des sportifs et à l'entraîneur national référent les obligations professionnelles auxquelles il est tenu ;
- communiquer rapidement à l'entraîneur national référent ou du pôle toute difficulté rencontrée dans son projet, ses besoins de soutien pour absence, etc ;
- tenir son entraîneur national référent informé des échanges relatifs à son projet de formation.



ARTICLE 5 – PROTECTION ET SUIVI MÉDICAL DU SPORTIF

Article 5.1 - Surveillance médicale réglementaire (SMR)

Afin de préserver la santé des sportifs, la F.F.C.O. organise une surveillance médicale réglementaire conformément aux textes en vigueur.

Dans ce cadre la Fédération prend en charge la rémunération d'un médecin coordonnateur de la SMR et s'engage à

- respecter la confidentialité de toutes les informations médicales
- rembourser les frais afférents sur facture nominative

Le S.H.N. s'engage à :

- effectuer la surveillance médicale réglementaire telle que définie par la loi française, le cas échéant par la commission médicale nationale, ainsi que tout examen complémentaire qui lui serait demandé.
- transmettre dans les délais les plus courts les résultats des examens demandés au médecin coordonnateur de la SMR
- informer le Médecin Fédéral et le médecin coordonnateur de la SMR de tout problème de santé

Par ailleurs, afin d'assurer un suivi de santé régulier, chaque sportif s'engage à être suivi par deux « référents santé » de son choix, un médecin et un kinésithérapeute. Dans la mesure du possible, ces professionnels de la santé doivent être spécialisés dans le sport.

Tout manquement à ces obligations peut entraîner, pour des raisons de sécurité médicale, la suspension, la non sélection, voire l'exclusion de la compétition pour laquelle il est préalablement sélectionné et son retrait de toutes les actions programmées.

Article 5.2 - Droits accordés à la sportive de haut niveau en cas de grossesse

Selon les modalités définies à l'article L.221-13-1 du Code du sport, il est rappelé que les sportives de haut niveau conservent le bénéfice des droits inhérents à leur statut pendant une durée d'un an à compter de la date de la constatation médicale de leur état de grossesse.

Article 5.3 - Assurance accidents du travail et maladies professionnelles.

La loi n°2015-1541 du 27 novembre 2015 a instauré et précisé par le Décret 2016-608 du 3 mai 2016 au profit des sportifs de haut niveau, une couverture sociale « Accident du travail et Maladies professionnelles » liée à la pratique sportive dès lors qu'ils ne sont pas déjà couverts pour ce type de risques par ailleurs.

Les sportifs de haut niveau pourront donc, le cas échéant, bénéficier d'une prise en charge des frais médicaux occasionnés dans ce cadre.

Les obligations de l'employeur, autres que celles relatives au paiement des cotisations d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, incombent au D.T.N. Le paiement des cotisations d'accidents du travail et de maladies professionnelles incombe à l'administration centrale du ministère des sports.

Ainsi, en cas de blessure ou d'accident lié à la pratique de l'activité sportive du S.H.N., le sportif doit contacter le D.T.N. rapidement afin qu'il effectue une déclaration d'accident du travail. Cette déclaration constitue un préalable nécessaire à toute prise en charge éventuelle par la sécurité sociale.

En cas de demande de reconnaissance de maladie professionnelle, c'est au sportif en lien avec son médecin traitant de gérer le dossier.

Pour les modalités de gestion administrative, se reporter à l'annexe 3.

Article 5.4 - Assurances du sportif

Le sportif inscrit en liste ministérielle de haut niveau bénéficie :

- a) Au regard de sa qualité de sportif licencié à la F.F.C.O. :
 - des garanties d'assurance en responsabilité civile applicables à tous les licenciés prévues par le contrat de groupe souscrit par la fédération. Les conditions de ce contrat sont exprimées dans la notice d'information jointe en **annexe 1**.



b) Au regard de sa qualité de sportif licencié à la F.F.C.O. et inscrit en liste ministérielle de haut niveau :

- d'une couverture « Individuelle Accident » complémentaire destinée à garantir les risques particuliers inhérents à la pratique sportive intensive et prise en charge par la fédération dont le détail est présenté en **annexe 2**.

Les garanties d'assurances souscrites par la fédération pour le compte du sportif sont expliquées dans la notice d'information annexée. Le sportif signataire reconnaît avoir lu, compris, et accepte les conditions d'assurance exprimées dans cette notice.

Il reconnaît notamment que les montants couverts ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice.

La Fédération appelle l'attention du sportif signataire de la présente quant à l'intérêt d'une étude attentive des garanties proposées et de l'éventuelle nécessité pour lui de souscrire à titre privé des garanties complémentaires. Dans ce cadre, et/ou pour certains cas particuliers et sur demande, la fédération accompagnera/conseillera/orientera le sportif qui le souhaiterait pour la souscription d'un contrat d'assurance ou de prévoyance complémentaire.

Article 5.5 - Dispositif de « retraites des S.H.N »

Textes de référence :

- [Le décret n° 2012-1202 du 29 octobre 2012 relatif à la prise en compte, en vue de l'ouverture du droit à pension de retraite, des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau](#)
- [Le décret n° 2012-1203 du 29 octobre 2012 relatif à la prise en charge par l'État du coût correspondant aux trimestres d'assurance vieillesse validés par les sportifs de haut niveau](#)
- [Le décret n° 2023-799 du 21 août 2023 portant application des articles 10, 11, 22 et 23 de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023](#)

Ce dispositif financé par l'État permet la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres. L'État compense les trimestres non cotisés par les sportifs de haut niveau pour compléter les droits à retraite des sportifs de haut niveau à la hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus.

La prise en charge par l'état ne peut excéder 16 trimestres par sportif de haut niveau durant sa carrière. A partir de la campagne de l'année 2024, un élargissement à 32 trimestres est applicable pour les périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau à compter du 1 janvier 2023.

Entré en vigueur le 1 janvier 2012, le dispositif n'est pas rétroactif.

Pour pouvoir prétendre à l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, 3 conditions cumulatives sont nécessaires :

- avoir été inscrit en liste ministérielle de haut niveau (liste Relève, Senior ou Élite) durant la période concernée,
- être âgé d'au moins 20 ans durant cette période. Le décompte du trimestre comptant droit à pension débute le lendemain de l'anniversaire des 20 ans. Les périodes sont décomptées à raison d'un trimestre par période consécutive continue de 90 jours,
- ne pas avoir cotisé ou avoir cotisé partiellement (moins de 4 trimestres par an) à un régime de retraite de base au titre de l'année N et justifier de ressources propres, tous revenus confondus, inférieures à 75% du plafond de la Sécurité Sociale,
- l'année concernée par la demande doit être antérieure à l'année de la demande.

Les demandes doivent être adressées directement et avant le 31 décembre de l'année N+1, à la caisse d'assurance vieillesse (CNAV) par voie postale :

CNAV Assurance retraite Ile-de-France – CS 70009 – 93166 NOISY LE GRAND.

Article 5.6 - Lutte contre le dopage

La lutte contre le dopage est une priorité de l'État, du mouvement sportif national, international et de la F.F.C.O.



La F.F.C.O.

- diffuse toutes les informations concernant les actions de prévention dans ce domaine, notamment la liste annuelle des substances et procédés interdits ainsi que les éventuelles modifications du code du sport en la matière.
- apporte, par l'intermédiaire du médecin fédéral, une réponse à toutes les questions relatives à la lutte contre le dopage

Le S.H.N. s'engage à

- prendre connaissance des textes et documents concernant la lutte contre le dopage.
- s'inscrire à une des **plateformes de formation en ligne** proposé par l'AFLD, l'AMA ou l'ITA sur leur site internet respectif et effectuer à son rythme la formation destinée aux sportifs de niveau national ou international selon le niveau du sportif puis **renvoyer l'attestation de formation** reçue une fois celle-ci validée, au référent fédéral de la lutte contre le dopage, catherine.chalopin@ffcorientation.fr.
- répondre aux sollicitations de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (A.F.L.D.) ou de ADAMS concernant la localisation des sportifs de haut niveau pour la mise en place de contrôles inopinés.
- répondre à tout contrôle diligenté par les instances sportives (A.F.L.D., A.M.A.) en compétition et hors compétition, sur tous les lieux d'entraînement, au domicile du sportif et sur tous lieux désignés par le préleveur mandaté à cet effet.
- veiller à ne prendre aucun produit contenant une substance interdite (médicament, complément alimentaire, supplément de vitamines, etc.). A ce titre, il s'assure auprès du revendeur et éventuellement du fabricant de la non contamination des produits par d'éventuelles substances interdites.
- informer le Médecin Fédéral, le D.T.N. et l'E.N. de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (A.U.T.) formulée auprès de l'A.F.L.D. ou de l'A.M.A.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE

Article 6.1 - Communication

La F.F.C.O. promeut et diffuse par les moyens dont elle dispose et dans les meilleurs délais, les résultats les plus remarquables des Équipes de France mais aussi, dans la mesure de ses moyens, les résultats les plus remarquables, que le sportif voudra bien transmettre, lors des compétitions individuelles auxquelles il participe.

Article 6.2 - Droit à l'image

En signant cette convention, le S.H.N. s'engage à accepter l'utilisation de son image, libre de droits pour toute communication faite par la fédération.

Le S.H.N. dispose de droits relatifs à l'utilisation de son image personnelle pour toutes les compétitions auxquelles il participe à titre individuel, sous réserve de :

- préserver l'image de sa discipline, de sa fédération et du sport français en général.
- ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui.

S'il est sélectionné en équipe de France, le S.H.N. devra porter exclusivement les tenues « France » sur les lieux des compétitions de référence et intermédiaires pour lesquelles il a été sélectionné, les entraînements « modèles », les cérémonies et les interviews.

Lors des stages et week-ends haut niveau fédéraux, les sportifs dotés par l'équipementier fédéral officiel doivent porter les tenues France.

ARTICLE 7 - PARTENARIAT ET PUBLICITÉ

Les sportifs peuvent signer, à titre individuel, un contrat avec une société commerciale ou avec une organisation pour se faire sponsoriser, sous réserve d'en informer la Fédération et le D.T.N.



Pour valoriser le partenariat sur les équipements officiels de l'équipe de France, le sponsor doit être non concurrentiel des partenaires officiels de la Fédération. Une demande individuelle, devra être formulée auprès du D.T.N. et sera étudiée par le bureau directeur de la Fédération.

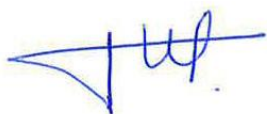
Article 8 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 à la condition que le S.H.N. ait retourné la convention signée.

Fait à Paris, le 5 décembre 2024

Le Président

Jean-Philippe STEFANINI



Le Directeur Technique National

Marie-Violaine PALCAU



Le sportif

